



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4790^e séance

Vendredi 18 juillet 2003, à 10 h 20
New York

<i>Président :</i>	M. Arias	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Maqueira
	Chine	M. Zhang Yishan
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bangladesh, du Brésil, de la République démocratique du Congo, de l'Égypte, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Népal, des Philippines, du Rwanda et de l'Afrique du sud, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) et M. Spatafora (Italie) prennent place à la table du Conseil. M. Maitland (Afrique du Sud), M. Chowdhury (Bangladesh), M. Sardenberg (Brésil), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Jenie (Indonésie), M. Haraguchi (Japon), M. Sharma (Népal), M. Baja (Philippines) et M. Kamanzi (Rwanda) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son

règlement intérieur provisoire M. Amos Namanga Ngongi, ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ngongi à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 14 juillet 2003 qui se lit comme suit :

« D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier d'autoriser M. Javier Solana, Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune de l'Union européenne, à participer, au nom de l'Union européenne, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, au débat que le Conseil tiendra le 18 juillet 2003 sur la question de la République démocratique du Congo. »

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/709.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter au titre de l'article 39 M. Javier Solana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Solana à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je salue la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, à la présente séance.

Le Conseil va maintenant entendre un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à qui je donne la parole.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Plusieurs faits sont survenus en République démocratique du Congo

depuis mon dernier exposé fait au Conseil de sécurité le 7 juillet, notamment la mise en place du Gouvernement d'union nationale de transition. Je me concentrerai sur la situation à Bunia tandis que M. Ngongi, qui vient juste d'achever un mandat impressionnant de deux ans en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, informera le Conseil de l'évolution de la situation en ce qui concerne le Gouvernement de transition.

La situation sécuritaire à Bunia demeure calme mais tendue à la suite d'une opération militaire menée par la Force multinationale intérimaire d'urgence contre l'Union des patriotes congolais (UPC) le 11 juillet. L'action de la Force multinationale faisait suite aux tentatives constantes de l'UPC d'imposer son autorité et de compromettre le principe d'une zone exempte d'armes établie par la Force. Elle a fait des victimes dans les rangs de l'UPC et a abouti à la confiscation d'un grand nombre d'armes apparemment neuves et de munitions ainsi qu'à la destruction de matériels divers appartenant à l'UPC. Lors d'un autre incident survenu le 13 juillet, des éléments armés ont fait feu sur un camp abritant des personnes déplacées à la base uruguayenne située près de l'aéroport et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a fait feu à son tour.

Le retour d'un nombre croissant de personnes déplacées à Bunia a nécessité le renforcement des mesures de sécurité, puisque de nombreux réfugiés, dont le nombre s'élèverait actuellement de 20 000 à 25 000, préfèrent aller dans un camp de personnes déplacées, au lieu de retourner dans leurs foyers. Par ailleurs, la situation humanitaire, quoique nettement améliorée, demeure une source de préoccupation. Une mission conjointe de haut niveau chargée d'évaluer les besoins humanitaires a constaté la semaine dernière que, malgré une amélioration de la situation sécuritaire à Bunia, de nombreuses tâches prioritaires demandent une attention immédiate, notamment les conditions régnant dans les camps et l'accès aux services de base dans la ville.

En même temps, comme l'a indiqué hier le Secrétaire général, la MONUC et ses partenaires ont redoublé leurs efforts pour mettre en oeuvre la stratégie de l'Ituri qui a été largement exposée aux membres du Conseil de sécurité et aux autres États Membres. À cette fin, on a pris plusieurs mesures concrètes afin de

rendre opérationnelles les actions de l'administration intérimaire de l'Ituri : la formation en matière de droits de l'homme, le recrutement préalable des membres de la police de l'Ituri qui a assumé ses fonctions à l'aéroport de Bunia; le placement de Radio Candip sous le contrôle de l'administration intérimaire de l'Ituri; la réinstallation à l'hôpital public gardé à présent par la MONUC des deux dispensaires de fortune; la préparation d'un plan d'opération intérimaire prévoyant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats; et la création d'un fonds d'affectation spéciale souple qui permettra de répondre aux besoins financiers et matériels de l'administration intérimaire de l'Ituri. Le fonds d'affectation spéciale comprend actuellement des contributions des États-Unis à hauteur de 250 000 dollars et l'Allemagne devrait également apporter une contribution de 100 000 dollars.

En dépit de ces mesures initiales encourageantes visant à la normalisation de la vie à Bunia, de nombreux obstacles demeurent. La tâche la plus difficile consistera, avant tout, à mettre un terme à la culture généralisée de guerre et d'impunité. À cette fin, les groupes armés en Ituri devraient en particulier être encouragés à participer au processus politique. De nombreux efforts sont déployés à cet égard, notamment la troisième réunion du Comité de concertation des groupes armés qui aura lieu la semaine prochaine à Bunia. Toutefois, les ambitions tenaces de M. Thomas Lubanga, qui cherche à étendre son autorité et celle de l'UPC en dehors du contexte de l'administration intérimaire de l'Ituri, demeurent une source de préoccupation.

La communauté internationale dans son ensemble doit intensifier ses efforts pour aider l'administration intérimaire de l'Ituri à rétablir les services de base en Ituri, tout particulièrement la police et l'appareil judiciaire et pénitencier. Dans ce contexte, il importe de lancer rapidement des initiatives spéciales pour mettre en place dès que possible des capacités locales. Le Département des opérations de maintien de la paix conduit actuellement une mission de la MONUC à Bunia pour examiner cette question et mettre au point un plan d'action. Parallèlement, le Département et la MONUC oeuvrent aussi avec acharnement pour assurer une transition sans heurts entre la Force multinationale intérimaire d'urgence et la force de la MONUC dont les premiers éléments bangladais sont arrivés le 15 juillet à Bunia. Afin de continuer à dissuader

d'autres actions militaires, il sera crucial que les effectifs militaires déployés à Bunia continuent d'agir avec vigueur.

Un autre défi qui ne saurait être négligé réside dans le fait que divers groupes en Ituri semblent continuer à se réarmer. Au cours d'une récente mission de reconnaissance à Kasenye et durant des fouilles des maisons effectuées par la Force multinationale à Bunia, un nombre important d'armes toutes neuves ont récemment été découvertes.

(l'orateur poursuit en français)

Les défis qui se dressent devant nous sont encore plus grands que les accomplissements qui ont déjà été réalisés. Nous sommes convaincus qu'avec le déploiement d'une force de la taille d'une brigade qui sera robuste, le cercle vicieux de l'impunité pourra être brisé et que l'autorité intérimaire de l'Ituri pourra étendre son autorité à l'ensemble de l'Ituri.

Beaucoup a déjà été accompli dans ce sens.

Je suis reconnaissant aux États Membres d'avoir rapidement répondu à l'appel du mois de mai du Secrétaire général pour une intervention efficace. Le fait qu'une force multinationale ait été déployée par l'Union européenne, la première opération de l'Union européenne en dehors de l'Europe, est un signal clair et puissant à tous ceux qui sont inquiets que le monde ne réagisse pas comme il convient face à ceux qui sabotent les efforts de paix dans la poursuite d'une tentation destructrice qui a coûté la vie, à des milliers de civils innocents. La MONUC continuera à construire sur l'espace politique qui a été créé grâce au déploiement de l'opération Artémis.

Nous regardons avec confiance le développement de notre coopération avec l'Union européenne et avec d'autres États Membres pour aider les Congolais à surmonter les défis qui sont encore devant eux.

Le Président *(parle en espagnol)* : Je remercie M. Guéhenno des informations qu'il nous a fournies. Le Conseil va maintenant entendre M. Amos Namanga Ngongi, ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo. Avant de lui donner la parole, je voudrais, au nom du Conseil, lui exprimer une nouvelle fois notre reconnaissance pour le dévouement avec lequel il s'est consacré à la cause de la paix en République démocratique du Congo, durant deux années de service éminent dans des circonstances extrêmement difficiles.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, les efforts inlassables de M. Ngongi ont contribué considérablement aux progrès récents enregistrés dans le processus de paix en République démocratique du Congo. Encore une fois, nous lui exprimons toute notre reconnaissance, et je lui donne maintenant la parole.

M. Ngongi *(parle en espagnol)* : Je vous remercie Monsieur le Président de vos très aimables paroles.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je voudrais poursuivre dans le sens de ce qu'a dit M. Guéhenno qui a déjà évoqué les points critiques, notamment l'Ituri. Je vais m'attacher essentiellement au processus de transition.

C'est avec un grand plaisir et un grand soulagement que je tiens à informer le Conseil qu'hier, 17 juillet, M. Jean-Pierre Bemba du Mouvement pour la libération du Congo (MLC), M. Azarias Ruberwa du Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma), M. Yerodia Ndombasi de l'ancien Gouvernement de la République démocratique du Congo et M. Arthur Z'Ahidi Ngoma de l'opposition non armée ont solennellement prêté serment en tant que vice-présidents du Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo. C'est là un événement marquant et un moment décisif dans le processus de paix qui a maintenant quatre ans. Lorsque j'ai pris mes fonctions, il y a deux ans, cela semblait presque un rêve, qui est aujourd'hui devenu réalité.

Il s'agit d'une évolution extraordinaire compte tenu du fait qu'après l'annonce faite par le Président Kabila le 30 juin, divers événements ont menacé de retarder le calendrier de prise de fonctions du nouveau Gouvernement de transition. Il s'est agi, entre autres, de la décision unilatérale prise le 10 juillet par le RCD-Goma de créer trois nouvelles régions militaires comprenant des zones d'où ce mouvement devait se retirer, conformément à l'Acte d'engagement de Bujumbura. Cette décision fut une surprise pour tous, en particulier, du fait que la question était toujours à l'examen à la Commission de suivi. En outre, le 13 juillet, les membres de la délégation ministérielle du RCD-Goma ont refusé de monter dans un avion affrété par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), suite à un désaccord sur le nombre de gardes du corps. Ces deux manœuvres ont suscité des questions sur le niveau de détermination du RCD-Goma à participer au

processus de transition ainsi que des spéculations selon lesquelles son intention ultime pouvait être de continuer à exercer son contrôle sur des régions qui sont actuellement sous son contrôle. Suite à ces événements, le Comité international d'accompagnement de la transition s'est réuni le 13 juillet. Il a condamné la création des régions militaires et la mise en place des structures de commandement par le RCD-Goma, et il a déploré le désaccord intervenu sur le nombre de gardes du corps qui a empêché le RCD-Goma de se rendre à Kinshasa.

Le 15 juillet, lors d'une réunion de la Commission de suivi, toutes les parties, à l'exception du RCD, sont convenues d'une formule de répartition des régions militaires, à savoir trois pour le Gouvernement de la République démocratique du Congo, une pour le RCD/Kisangani-Mouvement de libération (RCD/KML), une pour le RCD-National et une pour les Maï Maï. À l'évidence, cette répartition des régions militaires constitue l'entrave la plus importante, pour le moment, car le RCD-Goma conteste la décision et souhaite que le nouveau Cabinet se réunisse rapidement pour débattre de cette question.

Je voudrais informer le Conseil qu'après l'entrée en fonctions, le 7 juillet, du nouveau Ministre des affaires étrangères, M. Antoine Ghonda, la passation officielle de pouvoirs entre anciens et nouveaux ministres a eu lieu les 15 et 16 juillet. Les représentants de toutes les composantes et entités du dialogue intercongolais occupent maintenant des postes ministériels dans le Gouvernement de transition et devraient officiellement prêter serment très bientôt.

Plusieurs défis attendent le Gouvernement de transition. M. Guéhenno a, à juste titre, insisté sur l'Ituri. Tout ce que je puis dire s'agissant de la situation en Ituri, est qu'il ne faudrait pas considérer le déploiement de la Force multinationale comme un déploiement de troupes à court terme. Je suis encouragé de voir que le projet de résolution contient un libellé en faveur du déploiement d'une force robuste et dotée d'un mandat approprié en Ituri. Des mesures supplémentaires devront, cependant, être prises pour mettre un terme à l'impunité qui règne en Ituri et en République démocratique du Congo.

Au moment où je quitte mes fonctions, je constate que le Conseil a adopté de nombreuses résolutions prévoyant le déploiement de troupes dans le monde entier et que la raison principale justifiant ces

opérations sont les violations massives des droits des personnes et la situation humanitaire dans laquelle se trouvent les populations. Je voudrais insister sur le fait que ces éléments ne doivent pas être ignorés lorsque l'on déploie des troupes. En République démocratique du Congo, les conditions sont maintenant de plus en plus favorables à des opérations de secours humanitaires de grande ampleur.

La mise en place du Gouvernement de transition, quatre ans après la signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, est un jalon historique. Durant cette période, la communauté internationale, par l'intermédiaire de la MONUC et au niveau bilatéral, a joué un rôle décisif en poussant les parties à respecter leurs engagements. Cet effort ne doit pas être relâché. Il y aura des crises et des problèmes tout au long du processus. Mais tous les efforts déployés pour que l'Accord de paix de Lusaka en arrive à cette étape et pour que toutes les résolutions du Conseil de sécurité soient mises en oeuvre seraient gâchés si le Conseil ne maintenait pas son intérêt actif afin que le processus continue d'aller de l'avant.

La formation du Gouvernement de transition ne signifie toutefois pas l'achèvement du processus de réconciliation. La mise en place du nouveau Gouvernement ouvert à tous n'est que le début d'un chapitre nouveau. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son deuxième rapport spécial d'immenses défis restent à relever. Un effort concerté et unifié de tous est indispensable.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais profiter de cette opportunité pour vous remercier vivement, Monsieur le Président, et remercier à travers vous les membres du Conseil de sécurité de l'appui dont j'ai bénéficié depuis presque deux ans. Je pense que, sans cet appui, je n'aurais pas pu réaliser la moindre chose et, surtout, que le personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), qui travaille dans des conditions vraiment difficiles, n'aurait pas eu le courage nécessaire pour mener à bien ses activités.

Je tiens également à remercier vivement le Secrétaire général de m'avoir offert la possibilité de participer à une opération de maintien de la paix. Cela a ajouté une nouvelle dimension à ma carrière au sein de l'Organisation des Nations Unies. Maintenant, plus que jamais, je suis convaincu qu'il ne saurait y avoir de

progrès sans paix et sécurité dans les pays. Je tiens aussi à rendre hommage à la population congolaise, qui m'a soutenu pendant ces deux années difficiles, parfois marquées par des malentendus dus à la nécessité de faire appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Mais, finalement, je pense que les Congolais peuvent être fiers d'avoir pu résoudre le problème. Ils sont maintenant sur la voie de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Italie.

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne. Monsieur le Président, je vous remercie, avant toute chose, d'avoir organisé cette séance publique sur la situation en République démocratique du Congo et d'avoir donné à l'Union européenne l'occasion d'aborder cette importante question devant le Conseil de sécurité. C'est un plaisir pour moi de vous présenter, au nom de l'Union européenne, M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune. Il est prêt à prendre la parole dès que vous le lui permettrez.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune.

M. Solana : Je prends la parole devant le Conseil à la suite de la mission que je viens d'effectuer dans la région des Grands Lacs, mission qui m'a permis de m'entretenir avec les Présidents Kabila, Kagamé et Museveni et de me rendre à Bunia, où est déployée la Force multinationale intérimaire d'urgence, Artémis, sous l'égide de l'Union européenne. Je voudrais partager avec vous quelques réflexions, quelques engagements et certaines préoccupations de l'Union.

Suite à l'appel du Secrétaire général, l'Union européenne a décidé de déployer une force multinationale à Bunia. Cette opération, inédite pour l'Union européenne, qui n'avait pas encore envoyé de contingents militaires en dehors de l'Europe, a permis d'arrêter les massacres à Bunia et a contribué à la relance du processus de paix, qui piétinait à Kinshasa.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

En fait, le processus de paix en République démocratique du Congo s'est, dès le commencement, caractérisé par une anomalie fondamentale : la coexistence de l'option politique et de l'option militaire. D'un côté, les parties belligérantes négocient et signent des accords de cessez-le-feu, tandis que, de l'autre, les mêmes personnes et groupes poursuivent leurs opérations militaires sur le terrain, dans l'espoir d'une victoire militaire. Cette ambiguïté a été entretenue par des « forces négatives », présentes dans toutes les composantes et entités armées, pour lesquelles le maintien du statu quo semble être plus désirable que l'application de l'accord de paix, car l'application de l'accord de paix aurait comme conséquence la perte de leur pouvoir personnel.

Ces « forces négatives » ont tout mis en oeuvre pour faire échouer le processus de paix à plusieurs reprises. Elles n'y sont pas parvenues grâce à la détermination du peuple congolais et de ses dirigeants, épris de paix, mais aussi grâce à la vigilance et à la fermeté de la communauté internationale. Elles n'ont pas pour autant renoncé définitivement à leurs objectifs. L'escalade de la crise de l'Ituri a offert à ces forces une nouvelle occasion de mettre en péril le processus de paix : la prise de Bunia par l'Union des patriotes congolais (UPC), la réaction du gouvernement de Kinshasa et l'offensive lancée par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) en direction de Beni, avec le risque d'une intervention directe de l'Ouganda et du Rwanda, ont immanquablement conduit à une remise en cause des Accords de Sun City.

Je pense que le déploiement rapide de la Force multinationale européenne a enrayé cette dangereuse spirale et a permis de relancer les négociations, qui piétinaient depuis des semaines. L'accord concernant l'état-major des forces armées a finalement été conclu, créant ainsi les conditions nécessaires à la formation du Gouvernement d'union nationale et des institutions de transition regroupant toutes les parties congolaises. Il s'agit d'une étape fondamentale, qui a pu être franchie grâce à l'engagement de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Moustapha Niasse, et de la délégation des facilitateurs de la République sud-africaine. Je tiens à leur rendre hommage au nom de l'Union européenne, laquelle leur a offert son appui par l'entremise de son Représentant spécial tout au long des négociations, tant à Pretoria qu'à Kinshasa. Un rôle majeur a également été tenu par le Comité international d'accompagnement

de la transition, qui a préparé le terrain pour l'accord sur la question militaire.

Jusqu'à présent, la mission de l'Union européenne à Bunia se déroule normalement. Après les incidents mineurs du début, qui ont conduit la Force à faire usage de ses armes, la situation s'est rapidement stabilisée. La Force est parvenue à sécuriser l'aéroport et le camp de réfugiés, elle a interdit, à compter du 24 juin, le port visible d'armes à Bunia, et elle a installé des points de contrôle aux entrées de la ville. La Force a achevé son déploiement au début du mois de juillet, soit une semaine plus tôt qu'initialement prévu. Elle a donc rempli les objectifs qui lui étaient assignés.

L'amélioration des conditions de sécurité est manifeste. On recense nombre d'indicateurs positifs, comme j'ai pu le constater sur le terrain. Les organisations humanitaires peuvent maintenant sortir de Bunia pour aller à la rencontre de populations auparavant inaccessibles, un flux constant de réfugiés – 1 000 à 1 500 personnes par jour – regagne la ville et l'administration intérimaire de l'Ituri est à nouveau en mesure de conduire certaines activités. J'ai pu me rendre compte par moi-même de cette amélioration lors de ma visite à Bunia. J'ai vu les visages souriants des enfants dans les camps de réfugiés, malgré les conditions toujours précaires. Les chaleureux remerciements des membres de l'administration intérimaire de l'Ituri et la reconnaissance des organisations non gouvernementales sont autant d'hommages émouvants à l'action de la Force de l'Union européenne.

Il importe de préserver les acquis ainsi obtenus. À cette fin, comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le souligne dans son rapport en date du 27 mai (S/2003/566), il est indispensable de déployer dans les délais prévus une présence renforcée de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à Bunia. Cette force devra disposer d'un mandat et de règles d'engagement similaires à ceux de la Force de l'Union européenne, c'est-à-dire d'un mandat qui relève du Chapitre VII. Elle devra également disposer des équipements et moyens militaires nécessaires à l'exécution de la mission, du mandat et des règles d'engagement. Si l'on veut sécuriser la région au-delà des limites de la ville, il faudra également déployer des forces plus importantes.

Ce point me paraît capital si l'on veut éviter que le départ de la Force européenne, à l'expiration de son mandat, ne crée de nouvelles difficultés. Le commandant de l'opération Artémis a pris les mesures nécessaires pour que la transition vers une MONUC renforcée s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

Il faudrait parallèlement exercer de fortes pressions sur les chefs de guerre qui commandent les milices. L'Union européenne soutient résolument l'idée de décréter un embargo sur les armes à destination des territoires du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Elle entend promouvoir les initiatives visant à lutter contre l'impunité des auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide commis en République démocratique du Congo.

À notre sens, l'opération de stabilisation de la situation militaire doit être accompagnée et appuyée par un processus de normalisation politique passant par un renforcement des institutions intérimaires issues de la Commission de pacification de l'Ituri, le retour à l'état de droit, le respect par les diverses milices de l'Accord de cessez-le-feu signé à Dar es-Salaam en mai dernier, la maîtrise et l'élimination à terme de ces milices et la fin des ingérences extérieures. Il nous paraît donc indispensable que la MONUC puisse mettre en place à cet effet à Bunia une unité politique capable de gérer ce processus particulièrement délicat et complexe.

L'Union européenne, pour sa part, est déterminée à recourir à l'ensemble des instruments dont elle dispose pour appuyer le processus politique en cours. Cela comprend un soutien technique et financier à l'Administration intérimaire de l'Ituri et à la Commission de Pacification de l'Ituri, aussi bien qu'au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants dans le district. Elle s'engage également à soutenir le programme de redressement socio-économique de l'Ituri et à appuyer le processus de réconciliation au niveau local.

L'Union européenne est également déterminée à accompagner le processus de transition en République démocratique du Congo jusqu'aux élections. Durant toute cette période, l'Union européenne s'attachera à apporter une contribution significative au financement de la reconstruction, du redressement et du développement de la République démocratique du Congo dans tous les domaines, selon les priorités qui

seront définies par le Gouvernement d'union nationale. À ce sujet, j'ai le plaisir d'annoncer l'adoption, le 9 juillet, d'un programme de soutien stratégique d'un montant de 205 millions d'euros.

Une des priorités du nouveau Gouvernement sera la formation d'une armée nationale républicaine intégrée et restructurée et la mise en place simultanée du programme de démobilisation et de réinsertion pour tous les combattants qui ne seront pas intégrés dans cette armée. Il faudra que la communauté internationale appuie solidement ces projets prioritaires. L'Union européenne s'engage à soutenir de façon substantielle le programme de démobilisation et de réinsertion. Comme les membres le savent, elle a aussi entamé une réflexion sur l'appui aux forces de maintien de la paix de l'Union africaine, qui vient de se concrétiser par l'approbation du mécanisme de financement, qui a été annoncée lors du Sommet de Maputo.

L'organisation des élections dans les délais fixés par l'accord de paix est un autre défi que le Gouvernement de transition devra relever. Le Président Kabila m'a réitéré sa demande d'assistance, déjà exprimée à plusieurs reprises. L'Union européenne est en train d'examiner les modalités de son aide, qui pourra comporter un appui à la Commission électorale indépendante, dont la première tâche va être le recensement, à partir duquel seront établies les futures listes électorales. Il s'agit là, nous le savons tous, d'une tâche immense, compte tenu de l'étendue de ce pays aussi grand qu'un continent et dépourvu de moyens, d'infrastructures et de voies de communication. Voilà pourquoi il est nécessaire de commencer cette opération tout de suite même si les élections n'ont lieu que dans deux ou trois ans. C'est la raison pour laquelle l'appui logistique de la MONUC est indispensable. Là aussi, le modèle du Mozambique, où l'Opération des Nations Unies au Mozambique a mis sa logistique et ses moyens de transport à la disposition de la commission électorale nationale, pourrait servir de précédent.

(l'orateur poursuit en anglais)

Avant de terminer, je souhaiterais évoquer un dernier point. Les avancées du processus de paix en République démocratique du Congo et ses conséquences positives dans toute la région de l'Afrique centrale permettent d'envisager l'organisation d'une conférence régionale sur la paix,

la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. L'Union européenne appelle de ses vœux cette conférence depuis de nombreuses années. La préparation en a été confiée par le Secrétaire général de l'ONU à M. Ibrahima Fall, lequel a d'ores et déjà accompli un travail considérable que je tiens à saluer. Il est évident que la tenue de cette conférence reste subordonnée au renforcement des processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi où, malheureusement, la situation continue à se détériorer et où il reste beaucoup de chemin à parcourir. La conférence doit néanmoins rester un objectif prioritaire pour tous.

La mise en place du Gouvernement d'union nationale à Kinshasa représente une chance à saisir pour la République démocratique du Congo et pour toute la région des Grands Lacs. Cette étape fondamentale du processus de paix a pu être franchie grâce à la volonté de paix du peuple congolais et de ses principaux dirigeants, à commencer par le Président Kabila – auquel je tiens à rendre hommage – mais aussi grâce à l'engagement sans relâche de la communauté internationale, qui a su parler d'une seule voix et exercer sur les belligérants les pressions permettant de vaincre les résistances des ennemis de la paix. Cet engagement doit être maintenu et même renforcé, alors que le nouveau Gouvernement d'union nationale entame le chemin difficile de la transition vers les élections.

En ce qui nous concerne, je tiens à réitérer la ferme volonté de l'Union européenne de multiplier les efforts afin d'assurer au nouveau Gouvernement congolais les appuis politique, économique et financier dont il a besoin pour mener à bien ce processus de transition compliqué, mettre fin aux souffrances du peuple congolais et guider le pays vers la démocratie.

M. Pleuger (Allemagne) *(parle en anglais)* : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général et son équipe des efforts inlassables et résolus qu'ils déploient pour régler le conflit en République démocratique du Congo. Le nouveau Représentant spécial, M. Swing, semble avoir pris un bon départ; nous tenons à l'en féliciter et à lui souhaiter plein succès. Je voudrais également remercier M. Guéhenno, M. Ngongi, l'ancien Représentant spécial, et le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité, M. Javier Solana, commune de leurs exposés.

L'Allemagne partage pleinement l'analyse que vient de faire le Haut Représentant de l'Union européenne, M. Solana, et elle appuie pleinement les efforts de l'Union européenne à l'appui du processus de paix. Nous reconnaissons que la situation en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs en général demeure difficile. Les actes de violence récents au Burundi, en particulier, sont très inquiétants.

Mais il faut signaler également plusieurs faits positifs et des signes encourageants. Même si c'est aux protagonistes sur le terrain qu'il incombe en fin de compte de faire aboutir le processus de paix, nous pensons avec M. Guéhenno et M. Solana que celui-ci doit être vigoureusement appuyé et accompagné par la communauté internationale.

Dès le départ, l'Allemagne a appuyé totalement les recommandations du Secrétaire général tendant à adapter le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Comme le demande la résolution 1484 (2003) du Conseil de sécurité, nous avons appuyé le déploiement d'une force multinationale intérimaire d'urgence dirigée par l'Union européenne en vue de stabiliser la situation à Bunia en attendant l'arrivée du nouveau contingent. Le projet de résolution actuellement négocié au Conseil propose une modification ambitieuse mais viable du mandat de la MONUC.

Nous nous félicitons de la concentration des forces militaires sur les régions problématiques de l'est du Congo et de Kinshasa, afin d'assurer la sécurité du Gouvernement de transition. Nous appuyons également l'élargissement des composantes de consolidation de la paix liées à la mise en place d'une force de police digne de ce nom, du respect de l'état de droit, de la justice et du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR).

Selon nous, il convient d'accorder une importance toute particulière à la question des enfants soldats dans le processus de DDR. Nous examinons actuellement la possibilité d'offrir un appui en la matière et nous aimerions que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ou le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M. Ottunu, nous disent s'ils envisagent des initiatives dans ce domaine. Les informations faisant état du recrutement continu des enfants soldats

dans la région, notamment celle, plus récente, indiquant que la majorité des rebelles des Forces nationales de libération (FNL), tués lors des combats de la semaine dernière près de Bujumbura, avaient seulement entre 11 et 15 ans, nous inquiètent vivement.

Nous convenons avec le Secrétaire général que les chefs de milices, tels Lumbanga, doivent être tenus responsables de tels actes ainsi que des violations manifestes des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Je voudrais également appeler votre attention sur le fait que le recrutement d'enfants soldats est un crime aux termes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). À cet égard, nous notons avec intérêt que le Procureur de la CPI, M. Luis Moreno-Ocampo a annoncé que son bureau considérait que la situation en Ituri revêtait un caractère d'urgence et devait être suivie de près. Il a ajouté qu'il userait de tous ses pouvoirs pour empêcher que d'autres crimes soient perpétrés dans le futur, pour lutter contre l'impunité et que, si besoin était, il demanderait l'autorisation de créer une chambre d'instruction pour mener une enquête.

La sensibilité politique dont a fait preuve le Procureur de la CPI, ainsi que la circonspection avec laquelle il décrit la complémentarité existant entre son rôle et celui du Gouvernement de transition, méritent une mention et une approbation particulières. Dans un document de politique générale présenté lors d'une audition publique à La Haye, le 17 et 18 juin 2003, le Procureur a donné quelques précisions sur le principe de complémentarité de la démarche de la Cour par rapport aux mesures nationales et a tiré deux conclusions importantes qui concernent directement la situation en République démocratique du Congo. Premièrement, le Bureau du Procureur doit suivre et évaluer les efforts des autorités nationales. Deuxièmement, il doit coopérer avec les juridictions nationales et déployer tous ses efforts pour aider les autorités étatiques à faire leur devoir en matière d'enquêtes et de poursuites au niveau national.

L'Allemagne estime que les positions prises par le Procureur prouvent une fois de plus que celui-ci exercera ses fonctions importantes de la manière la plus responsable et équitable qui soit. Nous encourageons une nouvelle fois le Gouvernement de transition et le Procureur de la CPI à étudier des moyens concrets de coopération.

Nous pensons en outre qu'il est important que le Conseil, qui s'est prononcé nettement contre l'impunité, apprécie ces efforts à leur juste valeur et qu'il engage, compte tenu de cette toile de fond, un dialogue politique avec M. Moreno-Ocampo, tant en ce qui concerne ce cas concret que d'autres questions plus générales. La situation indique clairement que le Conseil de sécurité et la CPI sont attachés à des objectifs similaires, voire identiques.

Nous nous félicitons de l'imposition d'un embargo sur les armes contre tous les groupes rebelles qui opèrent dans l'est du Congo. Cette démarche est celle qui convient pour diminuer les ressources militaires des milices congolaises et protéger les États voisins contre des attaques rebelles venant de la République démocratique du Congo. Conjuguée aux activités du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, cette démarche pourrait s'avérer plus efficace que ne l'ont été jusqu'à présent les programmes autonomes de DDR.

Nous souhaiterions cependant que le projet de résolution, qui fait actuellement l'objet de négociations, mette également en place un régime de supervision efficace et que le Conseil de sécurité manifeste sa volonté politique d'imposer des mesures punitives à l'encontre de ceux qui violent l'embargo. Nous espérons que cet aspect des choses sera pris en compte dans les résolutions futures s'il ne l'est pas dans la présente.

Si elles devaient être confirmées, les informations selon lesquelles des États voisins continueraient de fournir des armes aux groupes rebelles auraient un effet fort négatif sur nos relations bilatérales avec ces pays.

Compte tenu de la situation sur le terrain et des problèmes posés au gouvernement de transition et à la communauté internationale en République démocratique du Congo, le défi est gigantesque. Si nous désirons concrétiser notre vision de stabilité politique et sociale, de démocratie, d'état de droit et du respect du droit des personnes, tant les Congolais que la communauté internationale, y compris la MONUC, doivent se montrer à la hauteur de leurs responsabilités.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présence dans cette salle du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et remercions le Secrétaire

général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, ainsi que l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, M. Amos Namanga Ngongi, pour leurs exposés sur la situation dans ce pays. Nous remercions également le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune de l'Union européenne, M. Javier Solana, de nous avoir fait part de ses réflexions et des informations qu'il a recueillies lors de sa récente visite dans la région des Grands Lacs.

Il ne fait aucun doute que l'ampleur du conflit en République démocratique du Congo, ainsi que l'engagement de la communauté internationale en vue de promouvoir la paix dans ce pays, ont marqué les travaux du Conseil de sécurité, qui n'a pas cessé de suivre les événements sur le terrain et a pris des mesures pour apporter une contribution positive et appuyer les parties impliquées dans la recherche de solutions.

Récemment, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1484 (2003) approuvant le déploiement de la Force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia en réponse aux événements violents observés dans la région en mai dernier. Nous remercions la France pour son engagement, sa participation et sa direction. La force multinationale a sans aucun doute permis de stabiliser la situation. Dans le même temps, nous souhaitons saluer le travail remarquable réalisé par le contingent uruguayen de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo; dont la présence a permis de maîtriser la situation à Bunia en attendant le déploiement de la force multinationale.

Ces dernières semaines, les membres du Conseil de sécurité se sont employés à définir des termes d'une résolution destinée à renforcer le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, conformément aux recommandations du Secrétaire général et en vue de donner à la Mission un mandat robuste. Fort de cette conviction, les membres du Conseil ont pratiquement approuvé un texte qui sera probablement adopté dans les jours qui viennent.

Compte tenu de l'importance du désarmement et de la démobilisation pour le processus de paix, ainsi que de la création d'une force de police responsable de

la sécurité interne, les Membres du Conseil ont inclus dans la résolution des dispositions permettant à la MONUC d'appuyer le Gouvernement de transition dans ce domaine.

La coordination de l'action entre la force multinationale et la MONUC est essentielle étant donné que la MONUC va assumer le contrôle de la situation sur le terrain à partir du 1er septembre 2003.

Nous saluons la décision du Bangladesh de déployer un contingent de 3 800 personnes à Bunia pour remplacer la force multinationale. Dans le même temps, le Conseil de sécurité s'est engagé à maintenir un dialogue constant avec toutes les parties concernées. Ses membres se sont déplacés dans la région à maintes reprises afin d'encourager les parties à respecter leurs engagements et à manifester directement la détermination du Conseil de sécurité à appuyer le processus de paix. Nous nous félicitons des progrès obtenus au plan politique. Nous sommes heureux de constater que c'est de manière pacifique que s'effectue le retour des dirigeants politiques de la République démocratique du Congo, en particulier Jean-Pierre Bemba du Mouvement de libération du Congo. À cet égard, nous sommes particulièrement satisfaits de l'entrée en fonctions des membres du Gouvernement de transition, en particulier des quatre vice-présidents qui ont prêté serment hier à Kinshasa. Nous souhaitons le plus grand succès aux autorités du Gouvernement de transition et nous sommes certains qu'elles pourront tenir leurs engagements en faveur de la paix et du dialogue politique.

De nombreuses questions restent en suspens, notamment celle des droits de l'homme, domaine où des problèmes multiples doivent être réglés par le Gouvernement de transition, qui devra accorder une attention particulière aux poursuites intentées en vue de punir les crimes et les violations perpétrés et de prévenir l'impunité. Dans le domaine humanitaire, nous devons déployer tous les efforts nécessaires pour assurer le retour des réfugiés et des personnes déplacées en toute sécurité. Enfin, nous encourageons les pays voisins à s'engager à appuyer le processus de paix, de manière à mettre fin à ce conflit qui a tant éprouvé la population congolaise et la région dans son ensemble.

M. de La Sablière (France) : Nous sommes heureux d'avoir le Secrétaire général parmi nous ce matin.

Nous remercions M. Guéhenno et M. Ngongi des exposés qu'ils viennent de nous présenter, qui ont décrit la situation contrastée que connaît la République démocratique du Congo depuis la dernière mission du Conseil de sécurité. Nous notons des évolutions très positives, dont il faut se réjouir et qu'il faut maintenant conforter. Nous constatons cependant qu'en dépit de ces tendances positives, demeurent, bien sûr, des éléments de préoccupation. C'est ainsi que les hostilités n'ont pas totalement cessé dans le Kivu et qu'en Ituri, la relative stabilité que connaît à nouveau Bunia depuis peu reste fragile et j'y reviendrai.

Je m'associe totalement aux propos qui ont été tenus par M. Javier Solana. Je partage entièrement son analyse et le remercie des précisions qu'il nous a données à la suite de la récente visite qu'il vient d'effectuer en République démocratique du Congo.

Avec l'opération Artémis, les États membres de l'Union européenne, avec la France comme nation-cadre et les autres nations qui se sont jointes à la Force multinationale intérimaire d'urgence, et dont je tiens également à saluer la contribution, ont permis de prévenir un drame humanitaire en intervenant à un moment décisif. En concrétisant la détermination du Conseil de sécurité et en montrant l'intérêt de l'Union européenne en faveur de la région des Grands Lacs africains, le déploiement de cette Force a aussi permis de consolider le processus politique en cours à Kinshasa. Nous ne pouvons à cet égard – et comme je l'ai dit tout à l'heure – que nous réjouir du lancement, à présent effectif, de la période de transition en République démocratique du Congo, avec la prestation de serment, hier, des quatre vice-présidents, et la réunion prévue demain du premier Conseil des ministres du Gouvernement d'union nationale de transition.

En intervenant sur le terrain de manière résolue, la Force multinationale a permis de stabiliser la situation à Bunia. Comme l'a dit M. Solana, les populations déplacées par la violence reviennent progressivement en ville; les miliciens, tenus en respect et priés de ne plus paraître en armes, ont vu leur capacité de nuisance réduite; et les institutions intérimaires, renforcées, reprennent confiance. Bunia redevient normale dans une République démocratique du Congo en voie de normalisation. Mais, je le redis, la situation reste fragile et nous devons rester vigilants.

En se mobilisant, l'Union européenne et ses États membres contribuent en outre au renforcement du processus de paix en rendant disponibles des ressources additionnelles et en apportant un soutien aux nouvelles institutions nationales congolaises.

La nécessité d'une relève crédible, le 1er septembre prochain, de la Force multinationale à Bunia, a sans doute accéléré la prise de conscience de l'importance qui s'attachait au renforcement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le projet de résolution que nous adopterons prochainement la dotera d'un mandat plus robuste et augmentera ses effectifs, notamment en Ituri où 3 800 hommes seront déployés avec des moyens appropriés, conformément aux recommandations du Secrétaire général.

Si nous voulons que le processus de paix congolais s'ancre durablement, il conviendra de faire respecter le principe de l'unité et de la souveraineté de la République démocratique du Congo sur l'ensemble du territoire. L'organisation d'élections, dans deux ans, au terme de la période de transition, n'aura de sens que si ce scrutin concerne l'ensemble du pays. Nous devons également veiller au respect de la sécurité et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, comme d'ailleurs de tous les États de la région. Ces pays doivent pouvoir être assurés de vivre en paix dans leurs frontières. À cet égard, les formules qui ont déjà été évoquées devant le Conseil, telle que celle d'une déclaration de bon voisinage qui pourrait s'inscrire dans un cadre régional et être éventuellement consacrée par une future conférence internationale pour la paix dans les Grands Lacs, sont des formules qui méritent d'être approfondies et encouragées.

J'ajouterai que, dans ce contexte, la lutte contre l'impunité est essentielle et que nous avons noté avec intérêt, à cet égard, les propos tenus récemment par le Procureur de la Cour pénale internationale.

Le déploiement à Bunia de l'opération Artémis est enfin – qu'il me soit permis de le souligner – un événement particulièrement important dans la relation entre l'Union européenne et l'ONU. Cette action constitue en effet une première étape, qui sera sans doute déterminante, pour une coopération dans le domaine du maintien de la paix.

Pour terminer, je souhaiterais redire à M. Ngongi combien nous avons apprécié l'action qu'il a menée à

la tête de la MONUC. Le témoin a été passé dans de très bonnes conditions à l'Ambassadeur Swing qui a pris, avec les qualités que nous lui connaissons, ses nouvelles fonctions. Qu'il soit assuré de notre soutien.

M. Boubacar Diallo (Guinée) : Je voudrais avant tout saluer la présence dans cette salle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Sa présence confirme, s'il en était besoin, l'importance attachée au débat d'aujourd'hui.

Vous me permettrez également, Monsieur le Président, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, d'adresser les remerciements de ma délégation à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour le tour d'horizon exhaustif qu'il vient de faire de la situation en République démocratique du Congo. Je voudrais ensuite dire toute notre appréciation à M. Javier Solana, Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune de l'Union européenne, qui vient d'effectuer une visite en Afrique centrale, pour son intervention fort instructive qui a retenu l'attention de ma délégation. C'est aussi l'occasion pour ma délégation d'exprimer sa reconnaissance à M. Amos Namanga Ngongi, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans une période particulièrement difficile et pleine de défis et pour sa déclaration riche d'enseignements.

La tenue de la présente séance, une dizaine de jours après celle consacrée à la situation des droits de l'homme, est indicatrice de notre souci partagé et de notre détermination à trouver une solution rapide et durable au conflit fratricide qui déchire la République démocratique du Congo depuis plusieurs années. Le 30 juin 2003, qui constitue une date charnière de l'évolution politique de ce pays, a consacré l'annonce officielle de la composition du Gouvernement d'union nationale de transition. Cet événement important vient d'être suivi par la prestation de serment des quatre vice-présidents, alors que celle des autres membres de la nouvelle équipe gouvernementale est attendue.

Ceci augure, à n'en pas douter, de la volonté des Congolais de taire leurs divisions et d'oublier les rancoeurs du passé, pour consacrer ensemble leurs énergies à l'édification d'une nation homogène, forte et responsable de son destin.

Cette volonté reflète d'ailleurs parfaitement la vision qu'en a le Président Kabila lorsqu'il a affirmé récemment :

« Les concepts de composantes et entités utilisés dans le cadre du dialogue intercongolais sont désormais dépassés. Puisque nous entamons la transition, ces étiquettes doivent disparaître. Pas plus que l'appartenance tribale ou ethnique, les affinités politiques et les clivages régionalistes ne peuvent prévaloir sur l'intérêt majeur du pays. »

Tout en saluant cette avancée significative, nous voudrions cependant rappeler que le chemin à parcourir est encore long et parsemé d'embûches. C'est dire que les Congolais ne sont pas encore au bout de leurs efforts et qu'ils doivent oeuvrer, avec le soutien de la communauté internationale, à relever ces défis.

De l'avis de ma délégation, l'un de ces défis porte sur le démantèlement des groupes armés, dont les actions néfastes ont contribué, comme chacun le sait, à l'émiettement du pays. La mise en oeuvre effective du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), dans lequel une place de choix doit être accordée aux enfants soldats, s'avère de ce fait un impératif majeur et incontournable, qui doit s'accompagner des mesures adéquates pour le contrôle de la circulation des armes.

Par ailleurs, nous ne saurions passer sous silence les nombreuses violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en République démocratique du Congo, particulièrement dans le nord-est, qui se sont traduites par des massacres, des viols et d'autres exactions. Pour nous, il ne saurait y avoir de paix définitive dans ce pays, si l'impunité est tolérée ou occultée.

C'est pourquoi, ces violations doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies, afin que leurs commanditaires et auteurs soient punis dans toute la rigueur de la loi. Pour ce faire, il est de notre devoir de contribuer à la mise en place du cadre institutionnel requis.

En outre, la décision du Conseil de sécurité d'envoyer à Bunia la Force multinationale intérimaire d'urgence s'est avérée sage et efficace, car la présence de celle-ci sur le terrain a permis, à tout le moins, d'y ramener la quiétude et de rassurer les populations. Pour pérenniser cette action et l'étendre à l'ensemble du territoire, ma délégation partage l'idée selon laquelle,

il convient de renforcer les effectifs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de lui octroyer un mandat plus robuste. Les informations données tout à l'heure par M. Guéhenno nous confortent dans cette conviction.

À cet égard, le projet de résolution, déjà négocié au niveau des experts, mérite d'être adopté très rapidement par notre Conseil, ce qui faciliterait le passage de témoin dans des conditions sûres et en temps opportun entre la Force multinationale et le deuxième groupement tactique de la MONUC.

L'exploitation illégale des ressources naturelles constitue une autre facette, et non des moindres, du climat de violence qui a prévalu jusqu'à présent en République démocratique du Congo. L'appât du gain aidant, le pays a fait l'objet d'un dépeçage systématique par les mouvements et groupes armés qui l'ont saigné à blanc. Outre les bénéfices économiques engrangés, cette opération a conduit à la balkanisation du territoire et au renforcement, par ce biais, de l'influence de ces mouvements et groupes qui en ont usé pour asseoir leur domination politique. Cette situation, très préjudiciable à l'unité et à l'intégrité du pays, a contribué à désagréger le tissu social et à affaiblir l'autorité centrale. Le renversement de cette tendance s'impose comme une nécessité urgente, en vue de permettre aux Congolais de reconquérir la souveraineté sur leurs ressources nationales.

Ma délégation souhaiterait, à ce niveau, remercier l'Ambassadeur Kassem et son équipe, dont la perspicacité et la compétence ont contribué à mettre à nu les mécanismes de cette spoliation. Elle les encourage à poursuivre l'action engagée, et attend avec intérêt leur évaluation à mi-parcours qui, elle en est persuadée, apportera un éclairage nouveau sur la question.

Je ne saurais terminer sans souligner qu'au-delà des efforts des Congolais, sous-tendus par une réelle volonté de se surpasser, la coopération des États voisins est indispensable pour le retour définitif de la paix en République démocratique du Congo, car sans leur compréhension et leur volonté politique, les nombreux efforts engagés ne pourront pas aboutir. C'est pourquoi, ma délégation leur lance, une fois encore, un appel pressant afin qu'ils utilisent au mieux leur influence positive pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

La situation en République démocratique du Congo constitue indéniablement un écheveau complexe aux ramifications multiples. Pour démêler cet écheveau, la communauté internationale n'a d'autre choix que d'assister les Congolais dans leur quête de la concorde nationale, de la stabilité et du développement. Il y va de l'avenir de la paix dans la sous-région, en Afrique et dans le monde.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous voudrions tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno; l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M. Amos Namanga Ngongi; et le Secrétaire général et Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune, M. Javier Solana, de leurs exposés sur la situation en République démocratique du Congo. Nous rendons un hommage tout particulier à M. Amos Namanga Ngongi pour la contribution remarquable qu'il a apportée au processus de paix en République démocratique du Congo.

La tenue de la présente séance à un moment crucial du processus politique au Congo reflète la grande importance que la communauté internationale attache à cette question et son inquiétude face aux événements qui se déroulent dans le pays, ainsi que sa détermination à mettre un terme au bain de sang et à tout mettre en oeuvre pour permettre à la République démocratique du Congo de bâtir un avenir de paix et de prospérité pour ses citoyens et de contribuer à la paix et à la stabilité régionales.

L'Angola, en tant que pays voisin de la République démocratique du Congo, est particulièrement préoccupé par la situation et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour mettre un terme à la crise congolaise. Parmi les efforts qu'il a consentis afin de parvenir à un règlement pacifique en République démocratique du Congo, le Gouvernement angolais a parrainé l'Accord de Luanda du 6 septembre 2002, qui a posé les bases d'un règlement dans la région de l'Ituri et qui demeure la pierre angulaire de la réalisation de la paix et du processus politique dans la région.

Les conséquences du conflit en République démocratique du Congo, qui a infligé à la population de profondes souffrances et atrocités, ont suscité l'indignation de la communauté internationale, la

poussant à réagir rapidement et avec détermination. En fait, nous avons été les témoins des plus brutales violations des droits de l'homme, allant d'actes de violence aveugle à des atrocités pures et simples perpétrées contre les civils. La situation humanitaire dramatique a placé la population congolaise dans une situation intenable, et l'enrôlement et l'utilisation des enfants comme soldats ont provoqué l'indignation générale de toutes les nations éprises de paix.

Face à cette situation déplorable, le Conseil de sécurité a agi de manière déterminante et a manifesté sa disposition à continuer de se pencher sur la question congolaise avec détermination et sens du devoir. Le déploiement de la Force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia, afin de mettre un terme à une situation qui menaçait de faire dérailler l'ensemble du processus de paix en République démocratique du Congo et qui suscitait la consternation générale, a été un signal clair de la détermination de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité examine actuellement un nouveau mandat pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) qui constituerait un engagement sérieux en faveur de la paix et la fin des violations des droits de l'homme et de l'impunité et assurerait également la fourniture efficace d'une assistance humanitaire au peuple congolais.

Il est clair que le conflit présente un facteur extérieur déterminant. La communauté internationale tente de régler cette question. À notre avis, toutefois, elle devrait redoubler d'efforts et adopter des mesures pour s'y attaquer de manière décisive. Nous pensons que tant que la question de l'intervention étrangère en République démocratique du Congo n'aura pas été traitée et réglée comme il se doit, il sera très difficile – voire impossible – d'instaurer une paix durable dans le pays et d'assurer au peuple congolais la paix à laquelle il aspire si profondément.

Les propositions contenues dans le deuxième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC) (S/2003/566), que les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés prêts à soutenir, pourraient constituer un pas en avant décisif vers la réalisation des buts énoncés dans le rapport.

Par conséquent, l'adoption probable d'une résolution reprenant les recommandations du Secrétaire

général, qui viendrait s'ajouter à la mise en place d'un Gouvernement d'union nationale de transition en République démocratique du Congo, permet d'espérer qu'un cadre solide existe désormais pour l'instauration d'une paix durable dans le pays.

À cet égard, nous saluons la mise en place du Gouvernement d'union nationale de transition, jalon important du chemin vers la paix et à la réconciliation nationales en République démocratique du Congo. Nous nous attendons à ce que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale y contribueront de façon décisive en aidant le Gouvernement et le peuple congolais durant la phase de transition.

Avec l'adoption d'une nouvelle résolution par le Conseil de sécurité et le déploiement de la MONUC dotée d'un nouveau mandat, il incombera aux dirigeants politiques congolais d'assurer le bon fonctionnement des institutions nationales, de placer la question des droits de l'homme au rang de priorité nationale, de mettre fin à l'exploitation illicite des ressources naturelles du pays, qui doivent profiter au peuple congolais, d'aborder l'avenir avec confiance et d'oeuvrer pour le bien commun.

Comme nous le constatons aujourd'hui, la communauté internationale est prête à s'investir et à engager des moyens considérables pour assurer une transition pacifique et pour soutenir la reconstruction sociale et économique du pays. Il appartient aux Congolais eux-mêmes de saisir cette occasion pour prendre un nouveau départ et bâtir une nation qui soit unifiée, pacifique, prospère et respectée.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation salue à son tour la présence du Secrétaire général parmi nous ce matin. Nous remercions également de leurs exposés M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M. Ngongi, ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo. Bien sûr, nous saluons le retour au Conseil de M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune.

Les États-Unis se félicitent de l'inauguration, hier, du Gouvernement de transition en République démocratique du Congo. Nous convenons qu'il s'agit là d'un pas important et crucial vers l'unification de la

République démocratique du Congo, qui met ainsi fin à cinq années de guerre et engage le pays sur le chemin de la démocratie. Je tiens à affirmer que les États-Unis soutiennent pleinement le Gouvernement de transition. Nous pensons que le nouveau Gouvernement est confronté à plusieurs questions et défis de taille alors qu'il s'efforce de restaurer la sécurité dans tout le pays, de rassembler ses composantes militaires et de police, de réformer l'économie et de conduire une transition vers la démocratie sur deux ans. Pour que ces tâches soient menées à bien, il est impératif que les membres du Gouvernement travaillent main dans la main et que les États de la région coopèrent pour soutenir le processus visant à restaurer la paix et la stabilité en République démocratique du Congo, au profit de ses habitants et de ceux des autres pays de la région qui ont été gravement touchés par le conflit.

Les États-Unis remercient M. Solana et, par son entremise, l'Union européenne et les pays fournisseurs de contingents à la Force multinationale, et en particulier la France pour le rôle moteur qu'elle a joué à cet égard. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par l'Union européenne pour améliorer la sécurité à Bunia. Les troupes fournies par les pays contributeurs se sont vu confier une mission vitale et périlleuse, et les États-Unis rendent hommage à leur courage, à leurs efforts ainsi qu'à leur contribution au rétablissement de la paix au Congo, en particulier dans la région de l'Ituri. À cet égard, il est essentiel qu'un appui constant soit offert à la toute nouvelle administration de l'Ituri, afin que les habitants de la province puissent vivre dans la paix et la sérénité, et non plus dans la terreur suscitée par les rivalités entre milices.

Pour terminer, je voudrais adresser toute notre reconnaissance à M. Amos Namanga Ngongi pour l'excellent travail qu'il a accompli en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général durant les deux années qu'il a passées en République démocratique du Congo. Je tiens à le remercier personnellement pour les nombreuses marques de politesse qu'il a manifestées à l'intention du Conseil de sécurité durant la visite effectuée au mois de juin par ce dernier dans les pays de l'Afrique centrale.

Enfin, je profite de l'occasion pour souhaiter plein succès au successeur de M. Ngongi, au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, l'Ambassadeur américain William Swing, fort d'une riche expérience

sur le continent africain. Il est l'un de nos diplomates les plus chevronnés. Nous ne doutons pas qu'il servira efficacement le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies dans ses nouvelles fonctions.

M. Konuzin (Russie) (*parle en russe*) : Ma délégation salue à son tour la présence du Secrétaire général à cette séance du Conseil de sécurité. Nous remercions M. Guéhenno, M. Ngongi et M. Solana de leurs contributions à nos travaux d'aujourd'hui. Nous adressons des remerciements tout particuliers à M. Ngongi. Il y a quelques semaines encore, les membres du Conseil de sécurité l'ont vu à l'oeuvre. Il a accompli un travail formidable, qui mérite les plus grands éloges.

La Fédération de Russie se félicite de la formation d'un Gouvernement d'union nationale de transition en République démocratique du Congo. Le pays a franchi une nouvelle étape fondamentale du processus de paix, qui a été enclenché par les Accords de Lusaka de 1999 et a revêtu un caractère global à la suite des accords conclus à Sun City et Pretoria. Le Gouvernement s'est engagé devant le peuple de la République démocratique du Congo et la communauté internationale à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays. Sa tâche sera loin d'être facile. L'essentiel, c'est que toutes les forces politiques qui le composent s'inspirent exclusivement de l'intérêt national général, qu'elles s'attachent à coopérer pour redresser le pays ravagé et le sortir de l'isolement. Il s'agit d'une obligation vis-à-vis des millions de Congolais qui ont perdu la vie dans le conflit.

Le nouveau Gouvernement du pays devra élaborer un programme d'action concret pour la période de transition. Parmi les principales tâches à accomplir figurent l'élaboration d'un calendrier pour la préparation et la tenue d'élections à différents niveaux, la remise sur pied complète des institutions gouvernementales, la réforme de l'armée et des services de sécurité, la prise en charge des ressources naturelles, le redressement de l'économie et de la sphère sociale, ainsi que l'établissement de relations de bon voisinage avec tous les États limitrophes.

Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion est une question distincte. De son succès dépendra le sort du processus de paix. La République démocratique du Congo est inondée d'armes. Compte tenu de l'expérience acquise, il faudrait revoir les programmes de désarmement : nous

ne pouvons compter uniquement sur la remise volontaire des armes et de notre point de vue, la participation de l'armée nationale à cette action rendrait un immense service à la société congolaise. Naturellement, cela doit se faire sous la supervision de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et avec l'aide des pays donateurs.

Comme d'autres orateurs qui se sont exprimés avant moi, ma délégation pense qu'il importe, pendant cette période historique pour le Congo, que la communauté internationale et l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, ne relâchent pas leur soutien aux structures de transition de la République démocratique du Congo. C'est notre devoir en vertu des décisions du Conseil de sécurité et des recommandations de nombreuses missions du Conseil dans ce pays et dans la région. Nous partageons également la responsabilité du succès futur du processus de paix en République démocratique du Congo. Le Gouvernement congolais est parfaitement en droit de compter sur notre aide.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement français, aux pays de l'Union européenne et aux autres pays qui se sont attelés à la dangereuse tâche de mettre fin à l'effusion de sang à Bunia. Nous comprenons que la participation de la Force multinationale n'est qu'une mesure d'urgence, compte tenu des limites strictes de son mandat en République démocratique du Congo. De surcroît, elle n'est pas en mesure à elle seule, pendant une période si brève, d'assurer la sécurité et la stabilité de l'Ituri. L'objectif principal, en l'occurrence, consiste donc à remplacer en temps voulu la Force multinationale par une présence renforcée des Nations Unies. Il est nécessaire de ne pas laisser s'installer un vide sécuritaire et d'assurer une transition sans heurts entre ces deux présences.

Nous appuyons les observations et les recommandations du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (S/2003/566) tendant à adapter le mandat de la Mission aux réalités actuelles sur le terrain. Nous sommes prêts à adopter un projet de résolution du Conseil de sécurité confiant des tâches nouvelles à l'opération de maintien de la paix de l'ONU au Congo.

Je voudrais enfin insister sur un dernier point : à Bunia, en Ituri et dans d'autres régions de la République démocratique du Congo, des crimes horribles ont été commis contre l'humanité. Le Conseil de sécurité ne les a pas oubliés. Les coupables doivent être punis; ils seront punis. Là, nous ne céderons pas.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour poser une question au représentant de la République démocratique du Congo, qui doit prendre la parole au cours de la séance. Les instances internationales, les institutions intergouvernementales et les organisations non gouvernementales prennent maintenant des mesures concrètes pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violations massives des droits de l'homme et des normes du droit international humanitaire. Ces crimes ont été commis contre le peuple congolais. Le Gouvernement d'union nationale de transition de la République démocratique du Congo est-il prêt à prendre des mesures au niveau national pour poursuivre ces criminels? Je pose cette question parce qu'à une question semblable posée par nous lors des missions du Conseil de sécurité en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest aux chefs d'État et de gouvernement et aux chefs des groupes armés, ils nous ont répondu en nous assurant qu'ils n'avaient rien à voir avec ces événements, qu'ils n'y participaient pas; mais ils n'ont pas toujours exprimé la même volonté de poursuivre les auteurs de ces crimes et de punir les criminels. Je suis donc très impatient de connaître la réponse de l'Ambassadeur.

Pour terminer, nous tenons à dire que la paix au Congo dépend dans une large mesure du climat dans la région. L'aboutissement du processus de paix en République démocratique du Congo ouvre de nouvelles possibilités de coopération entre les pays de cette région africaine, notamment sur des problèmes cruciaux comme la sécurité transfrontalière. Ici aussi, les Nations Unies peuvent apporter l'aide nécessaire. La mise en place d'un Gouvernement de transition au Congo est l'une des conditions préalables de la tenue d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. C'est en commençant par régler le problème de cessez-le-feu et en menant à bien la période de transition que l'on pourra engager ce processus régional. La rédaction et la signature par les États intéressés d'une déclaration de bon voisinage pourrait être l'un des fondements de ce projet régional.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en*

anglais): Nous avons entendu ce matin une série éloquentes d'exposés de la part d'une équipe de très haute tenue et je voudrais les en remercier. C'est un grand plaisir que de voir revenir le Haut Représentant de l'Union européenne aujourd'hui, pour nous livrer l'analyse qu'il a faite de la situation sur le terrain suite à son voyage récent dans la région. Je pense que nous ne pouvons qu'être tous d'accord avec cette analyse; du moins, c'est mon cas.

Toutefois, je voudrais tout spécialement remercier ici Amos Ngongi du travail qu'il a effectué en République démocratique du Congo dans la période incroyablement difficile de ces deux dernières années, et plus. Nous avons eu la même expérience en Sierra Leone, où le Conseil de sécurité et le responsable des Nations Unies ont contribué à sauver un pays d'un conflit épouvantable et profondément affligeant, humanitairement parlant. Le chemin n'a jamais été facile ni sans embûches. Mais M. Ngongi a supervisé cette transformation sur le terrain avec une équipe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) qui, une fois de plus, mérite tous nos hommages, et je crois que le Conseil de sécurité en est bien conscient, comme il le montre, je crois, ce matin. Merci, donc, Amos.

Cette action des Nations Unies se fait dans la continuité et dépend largement du travail du Département des opérations de maintien de la paix et de l'équipe du siège. Avant qu'il ne quitte la pièce, je voudrais à cet égard remercier le Secrétaire général adjoint de ce qu'il a accompli dans ce contexte; ces remerciements s'adressent à lui et à toute son équipe. Je vous laisse partir, maintenant.

L'analyse que nous avons entendue ce matin s'est concentrée à juste titre, je pense, sur les changements au plan politique. L'investiture des quatre vice-présidents du nouveau Gouvernement national de coalition de la République démocratique du Congo est un exemple de ce que nous avons essayé de faire en mettant en œuvre l'Accord de Lusaka et le Royaume-Uni tient à féliciter toutes les personnes concernées.

Mais avant tout, je crois qu'il faut féliciter le peuple congolais. Ceux d'entre nous qui ont participé aux missions en République démocratique du Congo et dans les pays voisins – à chacune des visites annuelles que nous avons effectuées là-bas depuis quatre ans, et dans toutes les centres urbains où nous sommes passés

en dehors de Kinshasa, et toutes les villes et villages – ont toujours été frappés par l'appel que nous lisions sur les visages de la population congolaise, un appel à la paix lancé aux Nations Unies et à la communauté internationale. J'espère que les membres de ce nouveau Gouvernement assument leurs responsabilités avec la volonté politique, l'honneur et l'honnêteté voulues, pour dédommager le peuple congolais du temps qu'il lui a fallu attendre pour connaître la paix. Je pense qu'il importe que cette réunion produise des résultats car les quelques 50 millions d'Africains, qui ont tant souffert ces dernières années, mériteront toujours notre aide dans la période à venir. L'Ituri et Bunia en font partie plus particulièrement. La force multinationale a apporté une contribution importante à l'amélioration de la sécurité à Bunia. Je suis fier de faire partie de l'Union européenne et de lui rendre hommage à ses actions, notamment à la France, qui a pris la tête du mouvement.

Cependant, il ne faut pas permettre que la mission accomplie par cette intervention soit ensuite mise en péril par le vide sécuritaire laissé après le départ de cette force. Nous devons déployer pleinement et dans les délais une brigade renforcée de la MONUC afin qu'elle fasse en sorte que l'écart entre les deux forces soit minimal et que la MONUC soit aussi forte que possible dès le premier jour. Nous savons tous quelles sont les menaces qui planent sur les forces présentes et futures. C'est le Conseil de sécurité lui-même qui doit veiller à ce qu'il en soit ainsi même si cette tâche incombe au Secrétariat. J'espère que dans les jours à venir, nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi.

L'Union des patriotes congolais (UPC), sous la direction de M. Lubanga, a mis à l'épreuve la force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia. L'UPC et son chef en feront autant pour la MONUC, surtout s'ils pensent que cette force est vulnérable. Nous entendons discuter avec le Département des opérations de maintien de la paix de la manière dont il convient de configurer la MONUC pour dissuader l'UPC de nous lancer des défis et pour y faire face. Cela rejoint la question plus large soulevée par M. Guéhenno et M. Ngongi, à savoir la nécessité de mettre fin à cette culture généralisée de guerre et d'impunité qui, comme l'a dit M. Ngongi, appelle une action supplémentaire. Nous devons nous assurer que les auteurs de crimes contre les Congolais répondent de leurs actes.

Si l'ambassadeur Konuzin ne l'avait pas fait, c'est moi qui aurais posé la question – une question

ouverte car le peuple et le gouvernement congolais ont besoin de notre soutien. Souhaitent-ils lancer un processus de réconciliation qui permette de rendre justice aux victimes et, en conséquence, de poursuivre en justice les contrevenants coupables des pires exactions? Ou, dans le cas où ils souhaitent que la communauté internationale s'acquitte de cette tâche, serons-nous prêts à appuyer la Cour pénale internationale ou tout autre mécanisme pour veiller à ce que les responsables, dont nous connaissons déjà certains des noms, comprennent, grâce à cette réunion – s'ils ne l'ont pas déjà compris – qu'ils seront interrogés et traduits en justice et qu'ils devront rendre compte de leurs actes durant ce conflit, s'il s'avère qu'ils ont porté atteinte au droit humanitaire international et aux droits de l'homme?

Nous entendons adopter rapidement le projet de résolution qui augmente le plafond de la MONUC. Il importe que des mesures soient autorisées au titre du Chapitre VII. Cela devrait permettre de prévenir la violence, mais seulement si cela se concrétise de manière crédible sur le terrain. D'où l'importance d'une planification militaire consciencieuse.

À l'instar de l'Allemagne et des autres membres, nous appuyons l'embargo sur les armes mentionné dans le projet de résolution et nous aimerions qu'un groupe de suivi soit créé pour permettre au Conseil de surveiller sa mise en oeuvre.

Nous avons tous évoqué la situation humanitaire. Je souscris aux vues de M. Ngongi selon lesquelles les conditions sont actuellement plus favorables à des opérations de secours de grande envergure; mais celles-ci doivent être organisées par la communauté internationale avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Au-delà de ces considérations, je suis tout à fait d'accord avec le Haut Représentant. Tout cela n'est pas nouveau, mais nous n'avons jamais donné suite de manière concrète à notre idée quant à la nécessité d'une conférence régionale qui créerait le cadre d'une relance économique de la région, qui doit inclure des structures propices au maintien de la stabilité politique et sécuritaire. À cet égard, il faut pouvoir compter sur la cohérence des dirigeants de la région. Je regrette qu'à ce jour, ils n'aient pas encore tous reconnu qu'une telle conférence serait utile. Nous pensons maintenant qu'elle le serait. J'espère que cette idée sera appuyée par l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, nous avons appris ce matin qu'il est essentiel que nous continuions de nous intéresser de près à la question du Congo. Cela est certainement vrai en ce qui concerne le Royaume-Uni, mais je crois que le Conseil de sécurité dans son ensemble entend continuer à s'intéresser de près au Congo et qu'il convient de le féliciter pour son insistance à appliquer intégralement l'Accord de Lusaka – celui-ci est actuellement appliqué à travers de nombreuses résolutions et par le biais de nos quatre missions dans la région. J'espère que nous continuerons d'axer nos travaux sur cette région dans le futur.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, ma délégation souhaite remercier le Haut Représentant de l'Union européenne (UE), M. Javier Solana, pour son exposé détaillé et utile, le Secrétaire adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, pour ses informations ainsi que M. Ngongi pour les informations supplémentaires qu'il nous a présentées.

Je souhaite également remercier l'Union européenne, et tout particulièrement la France, pour sa généreuse contribution à la force multinationale déployée à Bunia. Je tiens également à souligner le dévouement et la performance du contingent uruguayen, qui a oeuvré dans des circonstances particulièrement pénibles.

L'année dernière, nous avons observé de grands progrès, sauf dans la partie nord-est du pays, notamment en ce qui concerne le retrait des forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo et l'accord politique obtenu entre les différentes factions aux crises, ce qui a permis d'aboutir à l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo.

Nous sommes heureux de prendre note de la promulgation de la Constitution de la transition de la République démocratique du Congo et de la récente création du Gouvernement d'union nationale de transition qui a réuni des représentants de tous les secteurs et des factions qui étaient encore en conflit récemment. C'est un progrès notable.

Les premières mesures, qui sont toujours les plus difficiles, ont été prises. Il ne convient cependant de ne pas sous-estimer les énormes difficultés qui subsistent pour la République démocratique du Congo.

Il incombe désormais au Gouvernement de tout mettre en oeuvre en vue du rétablissement de la sécurité et de la souveraineté sur tout le territoire et de la restructuration de l'armée, de la police et de la branche judiciaire. Dans le cadre de ce processus difficile, la République démocratique du Congo doit pouvoir compter sur l'appui de la communauté internationale et tout particulièrement sur l'appui des pays de la région, surtout des pays limitrophes.

Malgré ces progrès, la souffrance et les violations des droits de l'homme commises par diverses factions rebelles prévalent toujours dans le Kivu et l'Ituri. Mon pays condamne catégoriquement les actes de violence, les assassinats et les autres crimes perpétrés en République démocratique du Congo, en particulier à l'encontre de la population civile. Ces actes ne sauraient demeurer impunis. Leurs auteurs devront en répondre. Je m'associe à cet égard aux paroles que viennent de prononcer le représentant de la Fédération de Russie et l'Ambassadeur Greenstock du Royaume-Uni. C'est un défi pour la communauté internationale dans son ensemble, mais au premier chef pour le peuple congolais, et en particulier pour le Gouvernement de transition.

Dans le même temps, nous réaffirmons notre inquiétude devant la situation humanitaire à Bunia et dans les zones voisines. Nous lançons un appel pour que les parties intéressées accordent le libre et plein accès à toutes les institutions et personnels humanitaires, en particulier à Bunia et en Ituri. Je ne saurais laisser passer cette occasion de faire une observation personnelle, même si je sais qu'elle est inappropriée. Lorsque nous nous trouvons à Bunia dans le cadre de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, nous avons été fort impressionnés par ce que nous avons vu. Quand nous parlons de Bunia, nous parlons toujours des enfants soldats, de la terreur vécue par la population, des atrocités commises, mais nous parlons moins du courage manifesté par certaines personnes à Bunia.

Je crois qu'il convient pour nous de rendre hommage à Mme Pétronille Vaweka, mère de cinq enfants et Présidente de l'Assemblée intérimaire spéciale, dont nous avons pu constater le courage et le dévouement dans des conditions très difficiles.

Je souhaite terminer mes observations en disant qu'il est indispensable de parachever rapidement le projet de résolution autorisant le nouveau mandat de la

MONUC, qui la dotera d'un plus gros contingent en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui est extrêmement important pour protéger la population civile et le personnel des organismes humanitaires soumis à des menaces directes et à la violence physique, et, de ce fait, contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité dans les régions les plus touchées et de faire le pont avec la Force multinationale à Bunia.

Ma délégation s'associe à l'appui au projet de résolution et à l'idée d'un embargo sur les armes et à la nécessité d'organiser une conférence régionale qui permette de cerner non seulement ce qui se passe au Congo mais également dans la région et de lancer un processus de reconstruction économique et social de cette partie de l'Afrique.

Je ne saurais terminer sans rendre un hommage particulier à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngongi, pour sa contribution précieuse et dévouée au processus de paix. Et, peut-être, de la part d'une délégation qui est devenue membre du Conseil récemment, je le remercie de la gentillesse et de la patience manifestées envers nous à maintes occasions. Nous souhaitons à M. Ngongi plein succès et bon vent dans sa vie professionnelle et dans sa vie personnelle.

Enfin, nous nous félicitons de la nomination de M. Swing pour le remplacer, et nous lui souhaitons plein succès.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Je voudrais tout d'abord exprimer toute notre appréciation au Secrétaire général pour sa présence au début de cette réunion consacrée à la République démocratique du Congo. Sa présence est pour le peuple congolais qui suit nos débats un témoignage réconfortant de son engagement personnel, de l'engagement des Nations Unies à l'instauration de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo.

À la suite des intervenants qui m'ont précédé, je voudrais saluer la présence parmi nous ce matin, de M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. Son intervention riche et édifiante nous a permis de tirer avantage des conclusions de sa récente tournée dans la région des Grands Lacs, conclusions qui sont autant de pistes, autant d'orientations pour l'action future du Conseil.

Je souhaite également remercier M. Jean-Marie Guéhenno et M. Amos Ngongi pour leurs exposés sur l'évolution de la situation présente en République démocratique du Congo.

Incontestablement, la situation en République démocratique du Congo est une interpellation pour nous tous. Interpellation de la communauté internationale! Interpellation de l'Afrique! Interpellation des congolais eux-mêmes! Le peuple congolais veut la paix. Il veut se développer. Il veut profiter de ses immenses ressources naturelles. Malheureusement, depuis l'indépendance, l'histoire du Congo est jalonnée de situations et de crises qui hypothèquent cet espoir mille fois nourri.

Tous les acteurs majeurs de la scène politique dans ce pays ont, en conséquence, la haute mission de matérialiser et de satisfaire l'espoir placé en eux par leurs compatriotes, pris dans le tourbillon de la violence, marqués par la lassitude, étreints par une pauvreté indicible.

Ils se doivent désormais de privilégier les voies du dialogue et de la concertation au détriment du langage des armes qui, de tout temps, a montré ses limites.

Ma délégation se félicite dans ce contexte, des récentes évolutions politiques en République démocratique du Congo, rendues possibles par la signature le 17 décembre 2002 à Pretoria de l'Accord global et inclusif sur la transition et le 2 avril 2003 à Sun City, de l'Acte final des négociations politiques intercongolaises. La signature de ces actes par les différentes parties au conflit lance le début d'une ère nouvelle pour le peuple congolais; ère nouvelle propice à la promotion d'un développement économique et social durable, sous-tendu par la paix et la stabilité.

À cette fin, la publication de la Constitution de transition le 7 avril 2003, la signature par les parties congolaises du mémorandum sur l'armée et la sécurité, le 29 juin 2003, et la constitution du Gouvernement d'union nationale de transition, le 30 juin 2003, constituent des étapes importantes pour la réalisation de ces objectifs.

Nous nous félicitons de la mise en place du Gouvernement d'union nationale de transition en République démocratique du Congo; mise en place marquée par la prestation de serment hier, le 17 juillet, à Kinshasa des quatre Vice-Présidents Yerodia

Abdoulaye, Jean-Pierre Bemba, Arthur Z'Ahidi Ngoma et Azarias Ruberwa.

Je profite de cette occasion pour rendre un hommage bien mérité à Amos Ngongi Namanga, qui, avec dévouement, compétence et par son engagement personnel à la cause de la paix dans ce pays frère, a contribué de façon significative à l'avènement de cette étape décisive dans l'histoire de la République démocratique du Congo.

Hier, nous l'avons dit, les quatre vice-présidents ont prêté serment devant le Président, et cela, à la plus grande satisfaction et sous les applaudissements du peuple congolais soulagé et rassuré.

Aujourd'hui, nous apprenons que certains membres du gouvernement hésitent à prêter serment devant le Président. Ceci dénote de la fébrilité et de la méfiance qui caractérisent le climat politique au Congo.

Il s'agit là d'une manifestation de cette ambiguïté entretenue par les forces négatives dont parlait M. Solana tout à l'heure. Nous sommes sûrs que c'est la dernière manifestation et qu'il s'agit d'un incident passager, car nous savons combien nos frères congolais sont patriotes. Nous savons que les parties qui participent au Gouvernement d'union nationale de transition ont une claire conscience de l'importance historique du processus dans lequel elles se sont engagées.

La communauté internationale quant à elle, tout en apportant tout son appui au processus en cours, observe avec vigilance les parties congolaises. C'est le lieu pour le Cameroun de féliciter l'Union européenne, et la France en particulier, pour la qualité et l'efficacité de leur engagement en République démocratique du Congo ces dernières semaines.

En effet, l'opération Artémis, autorisée par la résolution 1484 (2003), aura permis que Bunia et le district de l'Ituri sortent du cauchemar et redeviennent des lieux de vie. Nous en voulons pour preuve le retour d'un nombre important de réfugiés – plus de 8 000 à ce jour – qui avaient fui les zones de combat.

Le déploiement de la Force multinationale intérimaire s'illustre, en définitive, comme un exemple de ce que la communauté internationale devrait et peut accomplir pour aider à contenir un conflit, à en limiter les conséquences humanitaires et la violation des droits de l'homme dans toutes ses formes. À présent, il est

important que la relève de cette Force, au 1er septembre prochain, se fasse de manière diligente et ordonnée pour que les gains de sécurité engrangés par l'opération Artémis soient maintenus. Dans cette optique, l'arrivée au début de cette semaine des premiers éléments du Bangladesh, dans le cadre de la Brigade de l'Ituri, constitue un signe positif qui commande d'espérer qu'il n'y aura pas de vide sécuritaire en Ituri.

Comme le soulignait M. Solana tout à l'heure, un mandat robuste doit être attribué à la force qui prendra le relais de l'opération Artémis, afin de lui donner les moyens de réagir avec la meilleure efficacité aux situations d'urgence sur le terrain. Un tel mandat aura, par ailleurs, l'avantage d'être en lui-même dissuasif. Le Secrétaire général avait suggéré cette option aux membres du Conseil, et mon pays y avait d'emblée adhéré. Et pour cause, le Cameroun a toujours préconisé la définition du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) sous le Chapitre VII de la Charte. Nous nous félicitons ainsi de ce que le consensus ait finalement émergé au sein du Conseil autour de cette idée qui permettra à la MONUC de jouer effectivement le rôle que les Congolais attendent d'elle.

Le déploiement de la MONUC avec un mandat renforcé lui permettra entre autres d'épauler efficacement le processus de paix aussi bien en Ituri, dans les provinces du Kivu qu'à Kinshasa. En Ituri en particulier, l'urgence est au soutien à apporter à l'administration intérimaire, qui éprouve des difficultés à faire respecter son autorité. La MONUC pourrait l'appuyer notamment pour le renforcement des capacités de la police. Dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, il s'agira pour la MONUC d'observer et d'accompagner les travaux de la Mission de vérification conjointe mise en oeuvre à la suite de la signature, le 19 juin à Bujumbura, de l'Acte d'engagement pour la cessation des hostilités entre le gouvernement de la République démocratique du Congo, le Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML) et le RCD-Goma et de la rencontre entre les mêmes parties à Beni, le 26 juin.

Un consensus semblant se dégager au sein du Conseil pour l'instauration d'un embargo sur les armes dans l'est de la République démocratique du Congo, la

MONUC sera également interpellée pour la mise en oeuvre de ces mesures.

Il faut en convenir, les efforts des Congolais et de la communauté internationale pour parvenir à un consensus politique et restaurer la sécurité en République démocratique du Congo ne pourront aboutir tant que les États voisins ne s'engageront pas activement et sans équivoque en faveur de la paix en République démocratique du Congo, et dans la région des Grands Lacs en général. À travers le comportement attendu de ces États, c'est toute l'Afrique qui est ainsi interpellée. Nous les invitons, en conséquence, au strict respect des principes de droit international proclamés par la Charte des Nations Unies. Nous les invitons également à user de leur influence sur les mouvements congolais qui leur sont proches afin que ceux-ci continuent de s'impliquer de manière positive dans le processus de transition amorcé.

En 1996, dans un communiqué conjoint signé avec le Secrétaire général de l'ONU d'alors, le Président Paul Biya, du Cameroun, avait préconisé la convocation d'une conférence sur les Grands Lacs pour trouver une solution à la crise qui naissait alors. Nous continuons de penser que la convocation de cette conférence servirait grandement à améliorer les relations entre ces États et permettrait l'avènement d'un espace d'échange et de prospérité, fondé sur la confiance et la solidarité.

Car au-delà de la paix, il y a le développement. Et sur ce chantier du développement, l'Union européenne a donné le ton en apportant aux nouvelles autorités de la transition un concours financier dans le cadre d'un programme de réhabilitation de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, l'initiative de l'ONU en Ituri visant à coordonner les activités de ses agences et de leurs partenaires autour de l'assistance humanitaire rentre dans le même sillage. Elle permettra à tous les donateurs potentiels, engagés dans la région, de développer leur assistance par l'intermédiaire de l'administration de l'Ituri. Nous encourageons fortement de telles contributions et en appelons à la communauté des bailleurs de fonds afin qu'elle soutienne davantage les nouvelles autorités de Kinshasa dans leur effort de redressement économique.

On ne le dira jamais assez : pour aider le peuple congolais à consolider le processus de paix et de réconciliation nationale, la communauté internationale se doit, de façon résolue et déterminée, de l'assister

dans l'urgente et difficile tâche de reconstruction du pays. C'est pourquoi, le Cameroun propose que les questions de développement soient intégrées de façon forte au mandat de la MONUC et qu'un poste de Représentant spécial adjoint chargé de ces questions soit créé au sein de la Mission. Un tel poste existe, il est bon de le rappeler, au sein de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. L'intégration des questions économiques au sein des missions des Nations Unies est si vitale que la récente mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest vient de proposer, à propos du Libéria, la création du poste de Représentant spécial adjoint chargé des questions économiques. Pour le Cameroun, il ne s'agit pas de créer un nouveau poste. Il s'agit tout simplement d'arrimer à la MONUC, dans le contexte actuel, l'harmonisation et la coordination des stratégies de développement. Compte tenu du rôle central que joue à cet égard le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans notre entendement bien entendu, le Représentant résident du PNUD et Coordinateur du système des Nations Unies pourrait également s'occuper des questions de développement en qualité de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

Je voudrais terminer en rappelant les conclusions de notre séance publique de la semaine dernière qui portait sur le respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Je voudrais réitérer la nécessité d'un meilleur respect des droits de l'homme dans ce pays frère, maintenant que la transition est sur les rails. Nous n'aurons en effet de cesse de décrier les violations massives des droits de l'homme tout au long du conflit en République démocratique du Congo, et en Ituri en particulier. La question des enfants soldats devra tout particulièrement retenir l'attention des autorités de la transition et de la communauté internationale afin que des mesures soient prises pour y mettre un terme. De manière plus générale, l'impunité devra être combattue.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, et l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Amos Namanga Ngongi, de leurs exposés.

Le Conseil de sécurité a tenu ce mois-ci deux séances publiques consacrées à la République démocratique du Congo, ce qui témoigne clairement de

l'intérêt que le Conseil de sécurité et les parties concernées attachent au processus de paix dans le pays.

Je profite de l'occasion pour remercier M. Ngongi des efforts qu'il a déployés pendant les deux années qu'il a passées à la tête de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) afin d'y faire avancer le processus de paix.

En juin dernier, j'ai participé à la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale. J'ai pu voir de mes propres yeux le conflit en République démocratique du Congo et la pauvreté qui règne dans l'Ituri et à Bunia. Je perçois donc mieux les circonstances difficiles dans lesquelles M. Ngongi a dû travailler et sa contribution au processus de paix en République démocratique du Congo.

Je félicite également M. Ngongi de la mise en place d'un gouvernement de transition au moment de son départ. À mon avis, c'est la plus grande récompense possible pour les efforts qu'il a déployés pendant deux années en République démocratique du Congo. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

En outre, je remercie la Force multinationale intérimaire d'urgence dirigée par l'Union européenne pour son action visant à stabiliser la situation à Bunia.

La Chine a toujours été préoccupée par la situation en République démocratique du Congo. Nous notons avec satisfaction que, ces derniers mois, le processus de paix a avancé énormément dans le pays. Au début du mois d'avril, le Gouvernement et les parties concernées sont parvenus à un accord sur des modalités de la transition. Par la suite, le Président Kabila a prêté serment en tant que chef du Gouvernement de transition. Le 30 juin, le Gouvernement de transition a été officiellement créé et, hier, quatre vice-présidents ont prêté serment.

Tout cela montre que les différentes parties en République démocratique du Congo s'engagent progressivement sur la voie de la réconciliation politique, de la paix et de l'unité nationale. Nous avons toujours pensé que le règlement de la question de la République démocratique du Congo dépendait en premier lieu des Congolais eux-mêmes. Nous espérons sincèrement que les différentes parties présentes dans le pays agiront en gardant à l'esprit les intérêts fondamentaux à long terme des Congolais et qu'elles

s'efforceront de trouver un terrain d'entente, en laissant de côté leurs divergences et en travaillant dans un esprit d'entente mutuelle et de réconciliation nationale. De plus, nous espérons qu'elles appliqueront de bonne foi les accords de façon à faire avancer le processus de paix.

La République démocratique du Congo dispose d'un vaste territoire et d'énormes ressources naturelles. Nous espérons sincèrement que les différentes parties du pays mettront de côté leurs désaccords pour oeuvrer ensemble, dans l'harmonie et la coopération, pour l'avènement d'une nouvelle ère de stabilité, de paix, de prospérité et de développement dans le pays.

Le processus de paix en République démocratique du Congo se trouve à un tournant décisif. La communauté internationale doit accroître sa contribution politique, économique et financière, de sorte que le Gouvernement de transition puisse bénéficier de tout l'appui dont il a besoin.

La Chine approuve l'idée tendant à adapter le mandat et la taille de la MONUC à l'évolution la plus récente de la situation. Nous pensons que le Conseil devrait sans délai adopter une résolution dans ce sens. Nous espérons qu'une MONUC élargie et modifiée continuera de contribuer de façon positive au processus de paix en République démocratique du Congo.

Lors du deuxième Sommet de l'Union africaine qui vient de s'achever, les États africains sont parvenus à un large consensus sur l'intégration de l'Union africaine et sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Ils ont également avancé plusieurs mesures pratiques qui aideront à instaurer un environnement extérieur propice au règlement des conflits en Afrique, y compris en République démocratique du Congo.

Nous sommes convaincus que, grâce au plein appui de la communauté internationale et des efforts conjoints des peuples et pays africains, le conflit en République démocratique du Congo et les conflits en Afrique, en général, seront réglés rapidement et pleinement. Le Gouvernement chinois a toujours soutenu le processus de paix en République démocratique du Congo. Nous avons offert des observateurs militaires, des ingénieurs militaires et des équipes médicales à la MONUC, de même que nous avons participé au Comité international d'accompagnement de la transition en République démocratique du Congo. À ce propos, je tiens à réitérer

que, comme toujours, la Chine travaillera aux côtés de toutes les parties concernées afin de jouer un rôle constructif dans le règlement politique de la situation en République démocratique du Congo.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir organisé la présente séance pour discuter de la situation en République démocratique du Congo. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, pour son exposé, qui a apporté d'importants éléments d'information sur l'évolution récente de la situation en République démocratique du Congo. Nous exprimons également notre profonde reconnaissance à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M. Ngongi, pour les efforts qu'il a déployés ces deux dernières années en faveur de la paix et de la sécurité dans le pays. Je voudrais, Monsieur le Président, m'associer aux paroles de gratitude que vous lui avez adressées au nom du Conseil pour le succès qu'il a obtenu.

Nous sommes particulièrement heureux de saluer la présence de M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune. Nous rendons hommage à l'Union européenne ainsi qu'à lui-même pour les efforts consentis en vue de rétablir la paix en République démocratique du Congo et dans d'autres régions importantes du monde.

Très peu de temps s'est écoulé entre la visite de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale et celle de M. Solana. Les vues que ce dernier vient de nous présenter concernant un règlement définitif de la situation en République démocratique du Congo rejoignent les conclusions de la mission du Conseil de sécurité. L'intervention de la Force européenne, destinée à mettre un terme aux massacres de Bunia, représente une nouvelle étape de la pacification de la République démocratique du Congo. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la France pour le rôle qu'elle a joué dans ce domaine.

N'oublions pas non plus le rôle de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et du contingent uruguayen, qui ont assumé des responsabilités très importantes à un moment extrêmement difficile. Nous

souhaitons au contingent bangladais, dont le gros des forces commence à arriver dans l'Ituri, plein succès dans l'exercice de ses responsabilités.

La Syrie approuve les propositions et recommandations du Conseil de sécurité en faveur du renforcement de la MONUC. Nous soutenons le projet de résolution élaboré par le Conseil de sécurité et espérons qu'il sera adopté le plus rapidement possible, afin qu'une MONUC réaménagée et renforcée puisse continuer à soutenir le processus de paix, empêcher sa rétrogradation et neutraliser les factions qui essayent de tuer des enfants innocents ou d'en faire des soldats, ce qui est inadmissible aux termes du droit humanitaire international. À l'instar des autres membres du Conseil, nous voulons redire à ceux qui ont perpétré des massacres et violé les normes du droit humanitaire qu'ils ne resteront pas impunis.

La délégation syrienne se félicite de la formation du Gouvernement d'union nationale de transition, qui doit acheminer la population vers des élections démocratiques, mettre fin au conflit et engager le pays sur la voie de la paix et du développement tant attendus par ce peuple qui a tant souffert. Nous espérons que l'Observatoire national des droits de l'homme et la Commission nationale vérité et réconciliation entameront leur travail le plus rapidement possible afin de réunifier le peuple congolais, pour le plus grand bien du pays.

Le Conseil de sécurité a souligné à d'autres occasions – et la Syrie tient à réaffirmer – le rôle positif et décisif que les pays voisins de la République démocratique du Congo peuvent jouer en faveur du processus de paix et de son succès.

Dans la déclaration qu'il a prononcée au nom de l'Union européenne, M. Solana a présenté un certain nombre de vues et de critères permettant de mettre un terme aux massacres et à la guerre en République démocratique du Congo. Il a indiqué les responsabilités que pouvait endosser l'Union européenne afin de favoriser la réconciliation nationale et le développement du pays. La Syrie salue toutes les mesures que l'Union européenne entend prendre ou qu'elle a déjà prises. Nous tenons à remercier l'Union européenne de l'intérêt qu'elle témoigne à ce pays et de son suivi de la situation.

La République démocratique du Congo traverse actuellement une phase historique de transition de la violence et des conflits vers la paix et la sécurité, de la

destruction et du désordre vers la reconstruction, la justice et le respect des droits de l'homme. Nous sommes convaincus que la communauté internationale et l'ONU, à commencer par le Conseil de sécurité, apporteront leur soutien au peuple de ce pays dans la dernière étape de son périple vers un avenir plus clément.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette très importante séance sur la République démocratique du Congo. Nous savons gré à M. Jean-Marie Guéhenno des informations fournies dans son exposé. Comme d'autres, je voudrais aussi remercier M. Ngongi de sa présence et de son exposé. Je tiens à dire à cette occasion combien nous apprécions le rôle qu'il vient de jouer en qualité de Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et lui adresser tous nos vœux pour la suite de son parcours. Nous nous félicitons également de la nomination de M. William Swing, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. C'est également avec grand plaisir que nous accueillons M. Javier Solana en notre sein aujourd'hui. Nous le remercions de l'exposé qu'il vient de nous présenter après son voyage dans la région et nous nous félicitons de l'attachement de l'Union européenne au redressement et à la reconstruction de la République démocratique du Congo.

Le conflit en République démocratique du Congo a été long et sanglant. Trois millions de personnes, selon les estimations, y ont perdu la vie. Des millions d'autres sont désormais sans abri ni ressources. On a parlé à juste titre à propos de ce conflit de la plus grande tragédie de notre époque. La crise en République démocratique du Congo est une crise complexe, encore aggravée par les conflits d'intérêts politiques nationaux et étrangers autour de ce pays, les rivalités et la haine interethniques et l'exploitation illégale généralisée des riches ressources naturelles de ce grand pays stratégique. Si aucun vainqueur ne se détache clairement dans cette guerre, il y a par contre des millions de civils innocents au Congo. Ce sont eux qui ont souffert et continueront à souffrir tant que durera le conflit.

Nous avons vu ce mois la première vraie lueur d'espoir avec l'investiture du Gouvernement d'union nationale de transition, au terme – espérons-le – d'un laborieux processus de négociation. Il s'agit d'un

nouveau pas audacieux que viennent de franchir tous ceux qui ont décidé d'y participer et nous espérons que tous y participeront.

Le Pakistan espère que non seulement la formation de ce gouvernement ouvrira la voie à une véritable réforme politique dans le pays mais aussi qu'elle mettra un terme au conflit et aux combats qui ont ravagé les régions orientales de la République démocratique du Congo. Il incombe maintenant à ceux qui ont accepté de partager le pouvoir de faire le maximum pour mettre fin aux combats et régler pacifiquement les problèmes qui alimentent le conflit.

Outre la paix à l'échelon national, il est nécessaire d'appuyer la paix au niveau local, par le biais, en particulier, de la Commission de pacification de l'Ituri, et d'appuyer également le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et, le cas échéant, la réinstallation ou le rapatriement des combattants dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Il convient d'appuyer ces initiatives de paix par les mesures de sécurité voulues. La présence d'une force robuste de maintien de la paix est nécessaire si l'on veut créer un espace politique permettant au processus de paix de s'enraciner et de se poursuivre. Nous saluons le déploiement à Bunia de la Force multinationale intérimaire d'urgence sous commandement français. Ce dispositif temporaire devra être remplacé rapidement par une force plus durable. Ma délégation appuie l'accroissement des effectifs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'à 10 800 hommes, l'application du Chapitre VII à l'Ituri, et si nécessaire au Kivu, et la présence en Ituri d'une force de la taille d'une brigade, dotée d'un mandat clair, réaliste et robuste. Nous appuyons le projet de résolution sur la République démocratique du Congo, dont on achève la rédaction et qui comprend tous ces éléments.

La présence renforcée de la MONUC doit s'accompagner d'un message ferme à l'intention des factions belligérantes et de ceux qui les appuient : il ne sera plus toléré de nouvelles hostilités, qui compromettent le processus de paix. À cet égard, ma délégation est favorable à l'imposition d'un embargo sur les armes contre toutes les parties belligérantes, mais qui doit être crédible, effectif et réalisable; nous y insistons auprès du Conseil. Faute de quoi, l'irréalisme de l'embargo sur les armes saperait la crédibilité future du Conseil. Un dispositif adapté doit

donc être mis en place pour le suivi et l'application de cet embargo.

Pour que l'embargo sur les armes soit efficace, le Conseil doit envisager des modalités permettant de remonter les circuits d'exploitation illégale des ressources jusqu'à l'origine des fonds, et jusqu'aux lieux où ces ressources et ces financements sont transformés en armes. C'est au niveau de ces sources que l'embargo doit veiller à être le plus efficace. La délégation pakistanaise reviendra prochainement sur ce point.

Pour que la paix soit durable, les pays de la région doivent appuyer le processus de paix et s'abstenir de contribuer de quelque manière que ce soit à la poursuite des hostilités. Le Pakistan appuie totalement la convocation d'une conférence régionale consacrée à la paix, à la sécurité et au développement. Nous appuyons aussi les appels lancés en faveur de la conclusion d'accords de bon voisinage entre la République démocratique du Congo et ses différents voisins. Il va sans dire que l'existence de la paix dans la région aiderait considérablement la paix dans le pays. L'amélioration des conditions sociales et économiques, grâce, notamment, à l'aide internationale, contribuerait notablement au rétablissement de la paix en République démocratique du Congo. L'amélioration des conditions socioéconomiques est également indispensable pour une paix durable en République démocratique du Congo et dans la région.

Enfin, la situation humanitaire en République démocratique du Congo est un aspect central, et non accessoire ou secondaire, du conflit. La situation humanitaire des populations dans les zones de combats est profondément affligeante. Elles avaient déjà beaucoup souffert et toutes ces souffrances pèsent comme une tache sur la conscience de l'humanité. Ces crimes nous rappellent cette remarque éloquentes faite par Joseph Conrad dans son roman mémorable, *Au coeur des ténèbres*, situé au Congo il y a un siècle : « Il n'est pas nécessaire de croire en une source surnaturelle du mal. Les hommes sont, par eux-mêmes, capables de toutes les méchancetés. »

La culture de l'impunité qui règne jusqu'à présent en République démocratique du Congo doit prendre fin. Il ne peut y avoir de paix véritable sans justice. Il faut punir les auteurs des crimes commis, soit par les mécanismes existants, soit par des mécanismes

spécialement créés à cet effet, comme au Rwanda. Le Pakistan reste prêt, tant en sa qualité de membre du Conseil qu'en tant que fournisseur important de forces de maintien de la paix de l'ONU, à appuyer tous les efforts possibles de l'ONU et de la communauté internationale pour rétablir la paix et la justice en République démocratique du Congo.

M. Tafrov (Bulgarie) : Je voudrais d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue à la table du Conseil à M. Javier Solana, Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune. En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie pleinement à la déclaration qu'il a faite. Je voudrais dire, sur une note plus personnelle, que j'éprouve aujourd'hui un plaisir encore plus grand que d'habitude à me rallier à la déclaration commune de l'Union européenne dans la mesure où, entre autres choses, l'envoi de la Force multinationale à Bunia constitue l'un des gestes les plus courageux de la part de l'Union européenne en matière de politique étrangère à l'extérieur du continent européen.

J'ai détecté dans les propos de M. Solana une vraie fierté. Je crois qu'elle est fondée. Ce geste a évidemment été rendu possible avant tout grâce à la décision extrêmement courageuse des autorités françaises et je tiens à remercier la France pour ce qu'elle fait à Bunia. J'ai participé à la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue à Bunia et je dois dire que ce que font le général Thonier, les officiers de son état-major, ses soldats et le reste des représentants des pays qui participent à cette force – il y a aussi des pays non européens – mérite d'être non seulement salué mais également souligné, dans la mesure où il s'agit d'une décision qui répond pleinement à l'émotion de l'opinion publique européenne et mondiale vis-à-vis de ces horreurs, qui ont atteint l'intolérable en Ituri. Et je crois que c'est un bon exemple des dimensions parfois positives de la mondialisation, car l'opinion publique peut agir sur les décideurs d'une manière assez rapide. Ils prennent alors les devant, ce qui est le cas maintenant. Je crois que la décision concernant Bunia a permis également au processus politique au Congo de progresser d'une manière importante.

Si, aujourd'hui, on célèbre quelquefois la mise en place du Gouvernement national de transition à Kinshasa, c'est grâce au fait que la communauté internationale, notamment par l'envoi du contingent à

Bunia, a fait savoir aux Congolais eux-mêmes, d'abord, mais aussi aux pays de la région, que son engagement en faveur du Congo est là pour durer et qu'il est très fort. Je crois que le Conseil de sécurité y joue pleinement son rôle et devrait continuer à le faire à l'avenir.

De ce point de vue, le projet de résolution qui est élaboré par le Conseil de sécurité et qui verra le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) renforcé et étendu, est un événement très important et positif, que la Bulgarie a soutenu dès ses débuts. Nous souhaitons que cette résolution soit adoptée le plus rapidement possible et nous nous félicitons particulièrement du fait qu'elle prévoit, entre autres choses, l'imposition d'un embargo sur les armes à l'est du Congo. Nous estimons également qu'un mécanisme de suivi doit être instauré avec le temps et que des sanctions doivent être prévues pour ceux qui violent les sanctions.

Je ne vais pas parler longuement de ce que doit faire le Gouvernement national de transition. La tâche qui lui incombe est immense. Je voudrais juste dire que l'une des tâches les plus importantes est sans aucun doute l'organisation d'élections libres et transparentes à tous les niveaux et sur l'intégralité du territoire du pays.

Mais je voudrais m'arrêter sur une question qui, je crois, préoccupe aujourd'hui tous les orateurs autour de cette table, à savoir la question de l'impunité. La Bulgarie a toujours été favorable au respect de ce principe, que ce soit dans la région des Grands Lacs africains, en Sierra Leone, au Timor oriental et, bien évidemment, dans les Balkans occidentaux. Il est fondamental, pour le futur même du Congo mais aussi de l'Afrique, que la communauté internationale fasse son possible pour que ce principe soit respecté. N'oublions pas que, malheureusement, le conflit congolais, par sa durée, par la férocité des chefs de guerre, par l'étendue même du pays, fait que les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international ont pris des proportions qui interpellent la conscience universelle et que l'on ne saurait passer sous silence.

Bien évidemment, une question se pose comme dans tant de situations de ce genre : comment articuler le soutien de la communauté internationale au peuple congolais avec les impératifs d'efficacité du principe

d'élimination de l'impunité? Les réponses ne sont ni évidentes ni faciles mais une chose est sûre : le Conseil de sécurité doit se donner les moyens, y compris juridiques, pour mettre en oeuvre ce principe. De ce point de vue, les déclarations faites par M. Moreno Ocampo, Procureur général de la Cour pénale internationale, sont très encourageantes et la Bulgarie s'en réjouit.

Je voudrais terminer mes propos par les remerciements de la Bulgarie à M. Ngongi, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général. Nous lui sommes redevables pour l'extraordinaire travail qu'il a fait en République démocratique du Congo, pour son énergie et son dévouement dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous souhaitons également la bienvenue à l'Ambassadeur Swing, qui met à la disposition de l'ONU ses talents diplomatiques. Nous voudrions également remercier le Département des opérations de maintien de la paix pour son professionnalisme dans la gestion de ce dossier congolais, qui est peut-être le dossier le plus difficile dont il est chargé. Nous remercions bien évidemment, Jean-Marie Guéhenno pour son implication personnelle sur ce dossier.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Espagne.

Nous remercions M. Guéhenno, M. Ngongi et M. Solana de leurs exposés. Nous sommes d'avis que le processus de paix se trouve à un moment clef, et nous nous félicitons du respect des échéances prévues dans le calendrier pour la mise en place du Gouvernement et des institutions de transition.

La prestation de serment des quatre vice-présidents permettent à la République démocratique du Congo d'amorcer une étape nouvelle, et nous exhortons donc le Gouvernement de transition à oeuvrer résolument en faveur de la réconciliation nationale.

L'Espagne apprécie les efforts déployés par le Gouvernement sortant de Joseph Kabila pour parvenir à un compromis en vue de nommer le nouveau chef des forces armées nationales. Nous sommes d'avis que l'attitude actuelle des gouvernements ougandais et rwandais, quant à persuader les groupes avec lesquels ils ont des affinités dans le pays de participer au Gouvernement d'union nationale, est la bonne voie pour faire avancer le processus de paix. À cet égard,

nous apprécions grandement la visite effectuée récemment dans la région par le Haut Représentant, M. Solana.

Par ailleurs, la situation dans la partie orientale du pays continue d'être un motif de préoccupation. En dépit du rôle méritoire du contingent uruguayen, nous nous félicitons de ce que le déploiement de l'opération Artémis se soit achevé, que le processus de démilitarisation de Bunia ait commencé et que les objectifs de l'Union européenne en vue de stabiliser la situation politique et humanitaire sont poursuivis malgré les hauts risques encourus par les troupes engagées.

Les mesures prises pour assurer la relève par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) sont également très positives. La relève devra se faire sans heurts pour éviter de créer un vide sécuritaire. D'autre part, nous ne devons ménager aucun effort pour renforcer le règlement politique du conflit en Ituri et appuyer la mise en place rapide de l'administration intérimaire de l'Ituri.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Permettez-nous de prime abord, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir bien voulu convoquer cette importante séance du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo. Nous souhaiterions ensuite saluer la présence parmi nous de M. Javier Solana, Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne et exprimons toute notre appréciation pour l'exposé exhaustif qu'il vient de faire à l'issue de son périple dans la région. Nous avons également suivi avec beaucoup d'intérêt les contributions de M. Guéhenno et de M. Ngongi au débat de ce jour, qui décrivent assez fidèlement la réalité sur le terrain.

Avant de poursuivre notre propos, nous tenons à dire au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que le Gouvernement de la République démocratique du Congo aura l'occasion, le temps opportun et approprié de le remercier pour la nomination de l'Ambassadeur William Lacy Swing en tant que Représentant spécial pour la République

démocratique du Congo. Pour nous, Congolais, l'Ambassadeur Swing est une personnalité bien connue et renommée du microcosme politique qui n'a nul besoin d'une présentation particulière.

Aujourd'hui, nous voudrions rendre un hommage très appuyé à notre frère Amos Namanga Ngongi, du Cameroun, pour l'excellent travail abattu. Sous son mandat, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a oeuvré en faveur de la cause de la paix et de la restauration de la dignité en République démocratique du Congo. Elle a mené à bien la phase II de ses opérations et a contribué, comme l'a si bien souligné le Secrétaire général, aux récents progrès du processus de paix, qui est entré dans une nouvelle phase, avec notamment l'installation du Gouvernement d'union nationale de transition et celle prochaine des autres institutions républicaines et citoyennes prévues par l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo. Nous osons prier, M. Amos Ngongi, de continuer à avoir une pensée pieuse à l'endroit de la population congolaise, qui l'a adopté et soutenu durant les deux ans de son mandat. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

En République démocratique du Congo, des espoirs sont nés, des inquiétudes subsistent. La période de transition qui doit aboutir à des élections libres et transparentes ne sera pas aisée. Elle mérite d'être soutenue, sous peine de voir s'écrouler tout l'édifice que le Conseil de sécurité a patiemment construit au fil des ans en partenariat avec le Congo, les pays de la région et les pays intéressés. Les efforts de la Force multinationale intérimaire d'urgence, qui a réussi à stabiliser la situation sécuritaire et humanitaire à Bunia et ses environs, seraient vains si le contingent bangladais qui a commencé son déploiement ne disposait pas, comme nous l'a répété ce matin M. Solana, d'un mandat et de règles d'engagement similaires, ainsi que d'une stratégie d'ensemble visant le retour d'une paix durable dans le district de l'Ituri.

Il est exact que le retour à la normalité en République démocratique du Congo dépend en premier lieu des Congolais eux-mêmes, dont les dirigeants doivent faire preuve d'abnégation et de patriotisme. Pour ce faire, le Président de la République, S. E. le général-major Joseph Kabila, a donné toutes ses assurances pour que les difficultés soient surmontées et que la fenêtre d'opportunité ouverte pour la paix ne se

referme pas, pour que la transition aille résolument de l'avant.

La communauté internationale et, plus particulièrement, le Conseil de sécurité se doivent donc d'accompagner la période de transition. Le Conseil de sécurité devrait donner une suite favorable aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son deuxième rapport spécial sur la MONUC, notamment en requalifiant le mandat de cette dernière afin de lui permettre non seulement de prolonger les résultats de la Force multinationale, mais également de permettre à la MONUC de se transformer en une vaste opération multidisciplinaire de maintien de la paix oeuvrant sur l'ensemble du territoire national.

La communauté internationale devrait continuer à fournir une assistance au Gouvernement d'union nationale de transition, notamment dans la mise en oeuvre de la Constitution de transition, dans la réforme de l'armée nationale et de la police, dans la préparation et la tenue des élections ou encore dans la bonne gouvernance et le développement afin de permettre à la population congolaise de pouvoir concrètement bénéficier des dividendes de la paix.

La communauté internationale devrait aussi s'attaquer à ces facteurs d'instabilité que sont les activités illégales d'exploitation des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo ou encore la circulation illicite des armes dans la région qui alimente la guerre d'agression. Ces activités doivent prendre fin.

S'agissant des programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR) et de désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement ou réinstallation (DDRRR), ceux-ci doivent être pensés et s'appliquer fermement, d'une part, à tout ressortissant congolais en marge de la loi et, d'autre part, à tout étranger opérant dans les groupes armés, quel que soit son pays d'origine. Le processus de paix en République démocratique du Congo ne saurait être parachevé d'abord, si les processus de transition démocratique en cours dans les autres pays de la région des Grands Lacs n'évoluent. Dans cet ordre d'idée, il faut suivre avec une attention toute particulière les élections qui vont se tenir dans quelques semaines au Rwanda. Nous exprimons notre vœu le plus cher que la nouvelle direction dont le Rwanda se dotera à l'issue de ces élections, que nous souhaitons libres et démocratiques, aura le courage

politique de s'atteler à la nécessaire concorde nationale dans ce pays, afin de contribuer pleinement et positivement à la stabilisation de la région des Grands Lacs.

Le rétablissement des relations de confiance est donc une nécessité absolue. À Kinshasa, nous avons noté que le Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, M. Solana, a soutenu la création d'une institution de sécurité collective dans les Grands Lacs. Celle-ci existait en fait il y a peu.

Nous gagnerions donc à revisiter la défunte Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) dont les nobles objectifs, faut-il le rappeler, visaient, d'une part, à assurer la sécurité des États et de leurs populations de façon à ce qu'aucun élément ne vienne troubler l'ordre et la tranquillité, d'autre part, à concevoir, définir et favoriser la création et le développement d'activités économiques d'intérêt commun, et, enfin, à promouvoir et à intensifier les échanges commerciaux et la circulation des personnes et des biens.

Nous répétons que, pour des raisons liées à l'histoire, le noyau de la CEPGL devrait être composé des anciennes colonies belges. Toutefois, rien ne pourrait empêcher à ce qu'elle puisse être étendue à d'autres pays, comme l'Ouganda et la Tanzanie, dont les intérêts sont inextricablement liés à ceux des pays de la région des Grands Lacs.

La recherche de création d'une telle institution ne saurait occulter le fait que les pays de l'Afrique centrale et de la région des Grands Lacs ont tous souscrit à l'idée de pouvoir débattre de l'avenir de leurs relations à travers la conférence internationale sur la paix, la stabilité, la sécurité et le développement qu'ils ont tous appelée de leurs vœux.

Avant de terminer, permettez-nous, Monsieur le Président, de passer rapidement à quelques considérations qui nous semblent essentielles.

S'agissant de la question des droits de l'homme, et j'aimerais saisir cette occasion pour tenter un tant soit peu de fournir des éléments de réponse aux préoccupations soulevées par les représentants de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni, il est très important que justice soit rendue à la population congolaise, victime de plusieurs atrocités qui ont été

commises et qui se poursuivent encore sur le territoire national.

Comme le disait le chef de l'État, le général-major Joseph Kabila, notre détermination à réunifier le pays par le dépassement des divergences artificielles ne peut cependant pas, éluder la justice qui favorise une réconciliation durable. Celle-ci, indépendante et égale pour tous devra jouer pleinement son rôle pour à la fois, mettre fin à l'impunité qui stimule les comportements antisociaux et attribuer une justice réparatrice aux victimes.

La nécessité urgente de doter la République démocratique du Congo de structures nationales solides de protection des droits de l'homme et d'un cadre institutionnel adéquat dans lequel les criminels doivent répondre de leurs actes, nous invite à solliciter l'appui de toute la communauté internationale à la mise en place rapide et au fonctionnement de la Commission nationale vérité et réconciliation et de l'Observatoire national des droits de l'homme, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo.

Nous demeurons convaincus que la question de l'impunité figurera parmi les priorités du Gouvernement d'union nationale de transition, dont la première réunion est prévue demain, samedi 19 juillet 2003, et qui présentera son programme au début du mois d'août devant le parlement de transition.

S'agissant de la situation humanitaire des zones affectées par les conflits, le manque d'accès aux populations nécessiteuses et l'insécurité créée par les activités des parties au conflit ont toujours constitué l'obstacle majeur à une action humanitaire d'envergure.

Maintenant que les différentes parties au conflit oeuvrent toutes à la réunification du pays au sein du Gouvernement d'union nationale de transition, il est impérieux que tous les moyens soient mis en oeuvre pour assurer l'accès sans entraves aux zones précédemment inaccessibles et faciliter la distribution de l'aide humanitaire dans les localités dans le besoin.

Quant à la situation particulière de l'Ituri, nous soutenons et encourageons l'application de la stratégie pour l'Ituri, développée par la MONUC et le Département des opérations du maintien de la paix en coopération avec le Programme des Nations Unies pour

le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et avec les agences humanitaires, afin de guider et de coordonner les activités des institutions des Nations Unies et de leurs partenaires, en se focalisant d'abord sur l'assistance humanitaire à Bunia.

Enfin, pour ce qui est de la protection de l'enfant, les images véhiculées par les médias sur Bunia sont atroces. Les enfants constituent une catégorie de personnes vulnérables dont la présence au sein des forces combattantes nous préoccupe au plus haut point, ainsi qu'en témoigne le cadre juridique en vigueur.

La République démocratique du Congo s'engage à faire appliquer avec fermeté, les dispositions du décret-loi No 066 du 9 juin 2000 portant démobilisation et réinsertion des groupes vulnérables, en ce qu'elles portent forcément interdiction stricte d'enrôlement d'enfants et traduisent la volonté et la détermination du Gouvernement d'assurer l'harmonisation entre l'ordre juridique congolais et l'ordre juridique international en matière des droits de l'homme.

Le programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion des enfants soldats devra absolument s'accélérer, vu le nombre toujours élevé d'enfants soldats sur les lignes de front et dans des camps militaires sur toute l'étendue du territoire national. Nous en appelons au soutien de ce programme par la communauté internationale.

Pour terminer, la République démocratique du Congo voudrait exprimer tous ses remerciements à la communauté internationale, et plus particulièrement à l'Union européenne et à la France, qui joue un rôle dirigeant au sein de la Force multinationale, pour leur engagement sans faille en faveur de la paix au Congo.

Nous voulons également saisir cette occasion pour une nouvelle fois rassurer tous nos partenaires, singulièrement nos frères des pays voisins, de notre ardent désir de vivre en parfaite harmonie avec tout le monde, dans un esprit de tolérance, de solidarité et de franche coopération.

Le processus interne de réconciliation et de concorde nationale, ainsi que l'amélioration des perspectives de paix dans la région des Grands Lacs nous permettent d'envisager avec beaucoup plus de sérénité l'avènement d'une région où règnera plus de paix, de sécurité, de justice et de prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je lance un appel aux représentants qui doivent encore prendre la parole pour qu'ils soient aussi concis que possible. Il reste encore neuf orateurs inscrits sur ma liste. Si nous procédons avec diligence, nous serons en mesure de terminer la séance ce matin, comme nous l'espérons. Sinon, nous devons suspendre la séance et la reprendre à 15 h 15 cet après-midi. Je demande donc à nouveau aux délégations qui doivent encore s'exprimer d'être brèves.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Maitland (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet.

Nous remercions de son exposé le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno. Nous adressons également nos remerciements à M. Javier Solana, qui nous a présenté les efforts déployés par l'Union européenne pour appuyer le processus de paix en République démocratique du Congo. Je voudrais, par ailleurs, exprimer la profonde gratitude de l'Afrique du Sud à M. Amos Namanga Ngongi, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, qui a dirigé avec dévouement les activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays.

Cette séance vient à point nommé puisqu'elle coïncide avec un moment important du processus de paix en République démocratique du Congo. À cet égard, l'Afrique du Sud félicite les parties congolaises pour les efforts déployés pour mettre en oeuvre l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo et, plus particulièrement, pour la mise en place des institutions de transition. Nous saluons la formation du Gouvernement de transition, que nous considérons comme un premier pas crucial vers la réalisation d'une paix durable en République démocratique du Congo. L'Afrique du Sud est honorée d'avoir pu appuyer ce processus, et elle est prête à continuer de le faire. Nous prions instamment tous les acteurs du processus de paix de continuer de respecter et de mettre en oeuvre les accords signés. Un retour en arrière serait

inacceptable. La stratégie consistant à parler de paix tout en faisant la guerre doit être abandonnée.

La séance publique d'aujourd'hui coïncide avec le débat en cours au sein du Conseil sur le renforcement et la révision du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) compte tenu de l'évolution de la situation. En effet, la gravité de la situation qui règne dans la province de l'Ituri sur les plans sécuritaire et humanitaire contraint le Conseil de sécurité d'examiner sérieusement les propositions consistant à renforcer la présence militaire de la MONUC dans cette partie du pays. L'Afrique du Sud est d'avis que, non seulement il convient de renforcer les capacités et l'effectif de la MONUC, mais aussi que la mission devrait se voir confier un mandat relevant du Chapitre VII, afin qu'elle puisse s'acquitter de ses tâches. À cet égard, une attention particulière devrait être accordée à la protection des civils exposés à la menace imminente d'une attaque armée.

Comme le récent rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (S/2003/653) le souligne à juste titre, le départ de la Force multinationale intérimaire d'urgence, déployée au titre du Chapitre VII de la Charte, et le déploiement imminent de la deuxième équipe spéciale de la MONUC dans l'Ituri soulèvent d'importantes questions quant au bien-fondé des deux mandats. Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra une décision à ce sujet dans les plus brefs délais afin que les pays susceptibles de fournir des contingents aient suffisamment de temps pour préparer leurs forces.

Tout en préconisant le renforcement du mandat de la MONUC, nous tenons à mettre l'accent sur la responsabilité qui incombe à l'ensemble des acteurs congolais d'assurer la défense et la promotion des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Cela est essentiel si l'on veut créer un environnement propice à l'instauration d'une paix et d'une réconciliation durables.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire d'examiner le rôle de la MONUC et des autres partenaires du système des Nations Unies en tenant compte de la nouvelle donne politique. L'Afrique du Sud salue, par conséquent, les recommandations contenues dans le deuxième rapport du Secrétaire général (S/2003/566), qui prône une

approche plus globale pour appuyer la phase de transition en République démocratique du Congo.

L'Afrique du Sud attache une importance particulière à la nécessité d'appuyer les dispositifs de sécurité en faveur du Gouvernement de transition de Kinshasa, de même que les travaux de l'administration intérimaire de l'Ituri. La nouvelle situation politique offre à tous les acteurs l'occasion de relancer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion en République démocratique du Congo.

Pour terminer, nous réaffirmons la détermination de l'Afrique du Sud à continuer d'oeuvrer aux côtés du peuple congolais à la mise en oeuvre de tous les accords. Notre intervention en République démocratique du Congo n'a, par conséquent, pas pris fin avec la signature de l'Acte final à Sun City. Le récent succès enregistré dans le processus de paix ouvre véritablement la voie à la reconstruction économique du pays, tâche on ne peut plus urgente. L'appui de la communauté internationale à cet égard est vital. L'Afrique du Sud est prête à apporter son appui aux efforts engagés par les Congolais pour réaliser la paix et la prospérité dans leur pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Bangladesh. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Bangladesh vous félicite chaleureusement du grand savoir-faire avec lequel vous présidez les travaux du Conseil. Nous rendons également hommage à l'Ambassadeur Sergey Lavrov, de la Russie, qui a su présider avec brio cet organe durant le mois de juin. La présence, parmi nous aujourd'hui, de M. Javier Solana, M. Jean-Marie Guéhenno et M. Amos Namanga Ngongi rehausse l'importance du présent débat. Je les remercie de leurs précieux exposés. Enfin, nous félicitons l'Ambassadeur Swing de sa nomination et lui souhaitons plein succès.

Les récentes vagues de violence qui ont touché l'est du Congo ont bouleversé la communauté internationale. Malgré les multiples appels du Conseil, la paix fragile demeure menacée. Non seulement ce conflit s'accompagne de ravages sous la forme de morts et de destructions, mais, de surcroît, il a poussé un nombre considérable de personnes à quitter leurs foyers. Il en a résulté une grave crise humanitaire. Les violations massives des droits de l'homme qui sont

perpétrées dans l'impunité sont intolérables. Elles portent atteinte à l'ensemble des valeurs universelles qui nous sont si précieuses. Le Bangladesh, comme d'autres, en est profondément inquiet.

Il convient de rendre hommage au Conseil, qui est intervenu au moment opportun en autorisant la Force multinationale intérimaire d'urgence. La France mérite les plus grands éloges pour sa direction efficace de la Force. Nous félicitons l'Union européenne de sa participation active. L'opération Artémis a permis de restaurer un calme minimum.

Certaines évolutions politiques, dont M. Ngongi a parlé, soulignent l'apparition d'une tendance positive. En fait partie la formation du Gouvernement de transition et de l'armée nationale. Encouragés par ces mesures, nous réitérons notre appel à toutes les parties congolaises et les invitons à coopérer avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et autres. Il est essentiel de ramener la paix et la stabilité dans ce pays en difficulté.

Le Bangladesh salue l'importante contribution des États-Unis au fonds destiné à l'administration intérimaire de l'Ituri.

Nous constatons avec satisfaction que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a inclus la République démocratique du Congo, et en particulier Bunia, parmi les cas les plus urgents dans son appel humanitaire international en faveur des réfugiés en Afrique. Nous remercions la MONUC de son document de stratégie sur Bunia et l'Ituri, qui fixe l'échéancier du traitement de la série des défis auxquels la région se trouvera confrontée dans l'avenir.

Le Bangladesh, dont la naissance a été précédée d'une longue guerre, est aujourd'hui un pays en pleine évolution. Une politique démocratique dédiée au développement et une société civile active ont engendré une multitude d'idées novatrices, qui permettent chaque année de sortir de la pauvreté un très grand nombre de personnes. Nous tenons à partager notre expérience avec des sociétés comparables. Nous pensons que, comme cela a été le cas pour nous, l'Afrique a le potentiel de se relever par ses propres moyens, avec un coup de pouce de l'extérieur. Mais le développement exige en premier lieu la cessation des conflits.

Aussi le Bangladesh est-il prêt à participer, dans la limite de ses modestes moyens, à ce processus en Afrique, et notamment en République démocratique du Congo. À cette fin, nous nous sommes engagés à fournir un bataillon d'infanterie mécanisé fort de 1 050 hommes à la deuxième équipe spéciale de la MONUC. Son déploiement est en cours. À cet égard, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général adjoint Guéhenno et à son équipe pour la coopération et la coordination excellentes qui existent entre son Département et nous-mêmes et qui ont permis le bon déroulement de cette procédure complexe. Les troupes bangladaises prendront la relève de la Force multinationale intérimaire d'urgence à compter du 1er septembre, comme cela a été décidé par le Conseil. Nous sommes pleinement conscients que le risque militaire est plus grand dans cette zone d'opération que dans la plupart de celles où nous sommes intervenus. Nous ne doutons pas que nous remplirons notre contrat au Congo. En fait, s'il le faut, nous sommes prêts à apporter de nouvelles contributions en termes d'effectif et de matériel.

Nous espérons néanmoins que le Conseil prendra rapidement des mesures dans l'esprit des recommandations du Secrétaire général, et ce, en vue d'accroître les effectifs maximums autorisés de la MONUC et de doter celle-ci d'un mandat renforcé. Ces recommandations ont reçu un écho favorable dans la plupart des déclarations qui ont été faites ici aujourd'hui. Il importe également que la deuxième équipe spéciale, sous la forme d'une brigade renforcée, soit présente sur le terrain dans les plus brefs délais. Si ce n'était pas le cas, le départ de la Force multinationale intérimaire d'urgence pourrait créer un vide en matière de sécurité. C'est quelque chose que personne ne souhaite; on ne saurait permettre que cela arrive.

Nous nous réjouissons de la teneur du projet de résolution à l'étude. À notre avis, son adoption contribuera de façon considérable à stabiliser la situation à Bunia et ailleurs.

La tragédie qui sévit au Congo dure depuis bien trop longtemps. Il faut y mettre fin. Il faut remettre le Congo sur les rails de la paix et du progrès le plus tôt possible. La communauté internationale a une responsabilité à cet égard. Notre attachement aux valeurs universelles l'exige.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : La séance d'aujourd'hui intervient au bon moment, dans une étape délicate des efforts du Conseil pour mettre fin au conflit en République démocratique du Congo. Il ne fait pas de doute que le Conseil de sécurité a beaucoup fait pour étudier les différents aspects de ce conflit, recourant à différents procédés et mécanismes pour en démêler les imbrications complexes. Cependant, l'évolution de la situation sur le terrain ne nous donne pas d'autre choix que de poursuivre encore ces efforts. Un engagement plus important est nécessaire sur les plans matériel et politique; d'autres décisions courageuses et difficiles s'imposent encore.

Nous sommes d'accord avec l'accent mis par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général sur la nécessité d'appuyer et d'encourager le processus de paix, qui commence à porter ses fruits après une longue attente. Toutes les parties au processus politique national doivent s'engager par rapport à la lettre et à l'esprit des accords de Lusaka, de Luanda, de Sun City et de Bujumbura. Le Gouvernement d'union nationale de transition doit être appuyé dans son action et devra pouvoir étendre graduellement son autorité à l'ensemble du territoire.

Cependant, les défis que nous allons devoir relever sont importants et délicats. Le Conseil de sécurité devra prendre une série de mesures et adopter des politiques décisives afin de faire avancer le processus politique. Les demi-mesures sont donc à écarter. Les ressources voulues doivent être débloquées et un mandat adapté doit être accordé à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour lui permettre de s'acquitter de sa mission dans les domaines suivants.

Tout d'abord, il s'agit d'appuyer le processus politique, notamment en veillant à la participation de toutes les parties à l'action et aux réunions du Gouvernement de transition. Deuxièmement, il faut protéger les civils et leurs biens et assurer l'accès des organisations de secours internationales aux personnes déplacées et aux réfugiés. Troisièmement, il s'agit de mettre en oeuvre les mesures relatives au cessez-le-feu et d'en assurer le suivi, et d'empêcher que les factions

militaires ne continuent d'être approvisionnées en armes. Quatrièmement, il faut assurer le suivi et la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants dans la vie civile. Cinquièmement, il convient de coordonner l'action des programmes et organes des Nations Unies dans le domaine du développement social, de la création de capacités institutionnelles et de la protection des droits de l'homme. Sixièmement, il s'agit de renforcer les capacités, de former les institutions nationales chargées de la sécurité à leur tâche de protection des frontières intérieures et extérieures de la République démocratique du Congo et de protection des ressources naturelles du pays.

Nous réaffirmons le rôle essentiel joué par le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo dans le cadre du soutien au processus politique en cours. Nul n'ignore en effet le lien étroit qui existe entre l'exploitation illégale des richesses de ce pays, les mouvements d'armes et la poursuite des combats dans les régions de l'Est et du Nord-Est. L'instauration de la paix en République démocratique du Congo dépend dans une large mesure, par conséquent, de la détermination de la communauté internationale à mettre fin aux activités économiques illicites menées dans ce pays.

Nul n'ignore également que le conflit en cours en République démocratique du Congo a des répercussions négatives sur l'ensemble de la région des Grands Lacs. Les différentes situations et les rapports de force dans la région jouent à leur tour un rôle important dans ce conflit sanglant. Nous estimons, par conséquent, que le rétablissement de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo passe tout d'abord par une prise en compte sérieuse des impératifs et des besoins de l'ensemble des États de la région des Grands Lacs sur les plans politique, économique et de la sécurité et par la création d'un dénominateur commun – d'une communauté d'intérêts – sur la base de relations de bon voisinage et du respect de la souveraineté de chaque État sur son propre territoire.

Dans ce cadre, la tenue d'une conférence internationale sur le rétablissement de la paix dans la région des Grands Lacs revêt une importance croissante. Elle exigera un travail préparatoire soigné, sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine, et avec

la participation de toutes les forces concernées sur les plans international et régional. Elle devra examiner le concept de consolidation de la paix de façon globale, y compris dans ses dimensions politique, de développement, et de sécurité, et accepter le principe que la paix est indivisible.

Nous nous félicitons de l'initiative courageuse prise par l'Union européenne de créer la Force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia, qui a permis de stabiliser la situation dans ce théâtre de conflits sanglants. À cet égard, nous tenons à saluer la présence parmi nous de M. Javier Solana, particulièrement bienvenue dans le contexte de ces importantes négociations.

En tant que pays fournisseur de contingents à la MONUC, l'Égypte tient à féliciter M. Ngongi de la direction remarquable qu'il a donnée à la mission dans le cadre du mandat et des ressources qui lui sont accordés. Nous sommes certains que sous la direction de M. Swing, connu pour son expérience et ses importants contacts, la MONUC fera un nouveau bond en avant, sur la base du nouveau mandat que le Conseil va bientôt confier à la mission.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie infiniment, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur la situation en République démocratique du Congo. Je voudrais également remercier M. Guéhenno et M. Solana de leurs exposés très complets de ce matin.

Je saisis cette occasion pour exprimer le ferme appui du Brésil aux efforts consacrés par le Secrétaire général à la situation en République démocratique du Congo. Nous sommes convaincus que son nouveau Représentant spécial, l'Ambassadeur William Swing, saura maintenir comme son prédécesseur, Amos Namanga Ngongi, l'impulsion indispensable au succès du processus de paix.

Le Brésil est attaché à ses liens particuliers avec l'Afrique, formés au cours de plusieurs siècles d'histoire commune. À cet égard, il est prêt à apporter sa contribution pour aider le peuple africain à venir à bout des difficultés qu'il rencontre, dont certaines sont très familières à notre pays. Consterné par la situation

humanitaire à Bunia, le Congrès brésilien a autorisé le déploiement de deux avions cargo de notre armée de l'air, avec leur équipage, pour le transport de troupes et d'aide humanitaire entre Entebbe et Bunia, sous la coordination de la Force multinationale établie par la résolution 1484 (2003).

Les efforts actuels de la communauté internationale pour apporter une assistance immédiate à la population congolaise et pour rétablir le contrôle suite aux affrontements qui se déroulent en Ituri devront être suivis. Nous félicitons par conséquent le Conseil des efforts qu'il déploie pour doter la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) d'un mandat plus rigoureux avant que celui de la Force multinationale n'arrive à expiration. Une absence totale d'autorité dans la région pourrait nuire aux progrès importants obtenus par l'administration intérimaire de l'Ituri et menacer les activités du Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo récemment mis en place.

Le Brésil félicite toutes les parties impliquées dans la mise en place du Gouvernement de transition et l'élaboration de la Constitution de transition récemment promulguée. Cette évolution n'aurait pas été possible sans l'appui de la MONUC, qui demeurera fondamental tout au long du processus menant à la tenue d'élections et à l'instauration d'un gouvernement véritablement démocratique dans un avenir proche. La démocratie est le fondement d'une paix durable. Le Brésil attend avec intérêt le travail fructueux de la Commission électorale indépendante, et il est disposé à coopérer avec elle, fort de son expérience s'agissant d'organiser des élections dans des zones difficiles d'accès.

Les accords conclus lors du dialogue intercongolais sont fort louables. Le Brésil estime que le Secrétaire général devrait fournir toutes les ressources nécessaires pour maintenir la tendance positive actuelle. Nous sommes favorables à un embargo temporaire sur les armes dans la région et à la création d'un mécanisme de contrôle et d'inspection.

La cruauté des crimes commis en Ituri et dans le Kivu choque la conscience humaine. Le respect du droit international humanitaire est une condition sine qua non à la paix dans la région. À cet égard, la MONUC devrait également être en mesure de créer un

environnement relativement sûr dans lequel les institutions humanitaires puissent fonctionner.

Pour instaurer une paix durable, il faudrait redoubler d'efforts pour veiller à ce que les personnes responsables d'atrocités et de crimes contre l'humanité ne jouissent d'aucune impunité. À notre avis, le Haut Commissariat aux droits de l'homme devrait obtenir tout l'appui et la sécurité nécessaires lui permettant de fournir une assistance et de collecter des informations sur le terrain. Les recommandations formulées par M. Bertrand Ramcharan, il y a 10 jours, devant le Conseil méritent notre plein appui. Les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, en particulier, devraient être impliquées dans la fourniture d'une aide psychologique aux victimes et aux témoins d'atrocités. On ne devrait pas non plus ignorer le fait que même certaines des personnes coupables d'actes de violence méritent une aide, comme par exemple dans le cas des enfants soldats. Nous exhortons également la communauté internationale à soutenir le travail de la Commission nationale vérité et réconciliation et de l'Observatoire national des droits de l'homme, qui vont être mis en place en vertu de l'Accord global et inclusif signé en décembre 2002.

Pour terminer, nous voudrions saluer les gouvernements des pays voisins pour l'appui qu'ils ont accordé aux activités de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain. Les pays voisins devraient saisir l'occasion que les progrès obtenus par le dialogue intercongolais leur donnent pour envisager la négociation d'accords internationaux pour régler les préoccupations restantes concernant la sécurité dans la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : La situation actuelle en République démocratique du Congo est l'une des plus cruciales que doive régler la communauté internationale. Le Japon se félicite par conséquent de l'occasion qui est donnée aux non-membres du Conseil de sécurité d'exprimer leur opinion sur ce sujet très important.

L'accord conclu après de longues négociations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les autres parties congolaises en vue de

former un nouveau Gouvernement d'union nationale de transition, puis l'annonce par le Président Joseph Kabila, le 30 juin, de la nomination des ministres du nouveau Gouvernement et la prestation de serment, hier, des quatre vice-présidents sont des étapes très importantes du processus de paix dans ce pays. Le Gouvernement japonais se félicite de ces progrès et salue les efforts déployés, à cet égard, par les facilitateurs. Nous espérons vivement espérer que toutes les parties congolaises concernées coopéreront pleinement afin de permettre au Gouvernement de commencer à fonctionner le plus tôt possible, conformément à la Constitution de transition. Le Gouvernement japonais, quant à lui, est disposé à collaborer étroitement avec le nouveau Gouvernement, et il envisage, à cet égard, la possibilité d'étendre son assistance au domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des anciens combattants.

Mon gouvernement est convaincu qu'il est de la plus grande urgence de prendre des mesures pour stabiliser la situation et d'éviter ainsi une crise humanitaire dans l'est du pays. Nous apprécions vivement les activités entreprises par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et par la Force multinationale intérimaire d'urgence déployée sous le commandement de l'Union européenne dans des circonstances extrêmement difficiles. Dans la mesure où il est difficile de prévoir la situation qui suivra le retrait de la Force multinationale en septembre prochain, il est essentiel que le Conseil de sécurité adopte rapidement une résolution autorisant le déploiement de troupes dotées d'un mandat approprié dans la région de l'Ituri, pour ainsi garantir une transition sans heurt entre la Force multinationale et le contingent de la MONUC. Cela permettra de démontrer aux parties concernées combien le Conseil est fermement déterminé à faire progresser le processus de paix. Je voudrais évoquer trois questions qui devraient être considérées dans l'examen de cette question.

Tout d'abord, étant donné la gravité de la situation dans la région de Bunia et afin de faire avancer le processus de pacification de l'Ituri, nous reconnaissons que le contingent de la MONUC déployé dans la région nécessite un mandat coercitif suffisamment vigoureux, et nous appuyons l'octroi d'un tel mandat. Dans le même temps, nous pensons qu'il faut agir avec prudence. Un mandat coercitif fort

pour des activités telles que celles visant à assurer la sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, dans les cas où certaines parties ne participent pas à l'accord de cessez-le-feu ou à l'accord de paix, risque de modifier la pratique actuelle concernant les opérations de maintien de la paix et plonger les troupes dans des situations extrêmement compliquées, où elles pourraient être obligées de prendre part aux combats comme si elles étaient des parties au conflit. C'est pourquoi, nous ne devrions pas conférer à la légère des pouvoirs aussi vigoureux à d'autres opérations de maintien de la paix. Un tel mandat ne devrait être accordé aux soldats de la paix que dans des cas exceptionnels où l'urgence de la situation le rend absolument nécessaire, où des pays sont disposés à fournir des troupes, et où il apparaît clairement que les troupes déployées avec un tel mandat contribueront à améliorer la situation. Je voudrais également souligner qu'il serait tout à fait inutile de formuler un tel mandat coercitif de manière ambiguë. Il doit être clairement défini par une résolution du Conseil et indiquer dans quelles conditions et dans quelle zone géographique il s'exercera, et les règles d'engagement autorisant l'exercice de ce mandat doivent être établies en conséquence.

Deuxièmement, s'agissant de la taille de la Mission, le Gouvernement japonais reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer la MONUC pour répondre de manière appropriée aux nouveaux besoins urgents qui sont apparus dans l'est du pays et pour empêcher que la crise ne s'étende à d'autres régions du pays. Toutefois, nous estimons qu'il n'est pas réaliste d'appliquer à l'ensemble du territoire la même approche que celle adoptée pour la région de l'Ituri. On ne peut pas consolider la paix par la force via la présence militaire étrangère que représente la MONUC dans un pays aussi vaste que la République démocratique du Congo. Nous devons souligner que toutes les parties concernées doivent coopérer de leur propre gré à la promotion du processus de paix.

Troisièmement, pour ce qui est de l'embargo sur les armes proposé par le Secrétaire général, le Japon estime qu'il est essentiel d'en assurer l'efficacité une fois qu'il sera imposé. À cet égard, nous espérons que le Conseil de sécurité examinera attentivement la possibilité de prendre les mesures nécessaires, en particulier la question de savoir comment en contrôler l'application. S'agissant du problème des armes

légères, il a été indiqué lors de la réunion biennale des États chargés d'examiner l'application du Programme d'action, lancé en 2001, en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue la semaine dernière, que des interlocuteurs nationaux sur cette question avaient été désignés dans la région des Grands Lacs. Il est essentiel qu'une coopération étroite s'opère avec ces interlocuteurs nationaux dans la mise en oeuvre d'un embargo sur les armes. Je profite également de l'occasion pour souligner que le Conseil devrait envisager des mesures efficaces pour régler un autre problème, celui de l'exploitation illicite des ressources naturelles.

Le Japon espère que, sous la direction de l'Ambassadeur Swing, qui vient d'être nommé Représentant spécial du Secrétaire général, la MONUC continuera de fonctionner avec efficacité. Un échec en République démocratique du Congo compromettrait sérieusement la crédibilité des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Il est primordial que la communauté internationale reste résolue à tout mettre en oeuvre pour aider au règlement du problème.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de ma première intervention devant le Conseil de sécurité depuis ma prise de fonctions à la Mission permanente de l'Indonésie ce mois-ci, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler à vos côtés pendant ce mois et vous souhaitons plein succès. Par ailleurs, je remercie le Représentant spécial Amos Namanga Ngongi et le Haut représentant de l'Union européenne Javier Solana de leurs exposés.

Ma délégation est heureuse de s'associer à l'intérêt que le Conseil de sécurité porte à la paix en République démocratique du Congo. La présente séance a pour toile de fond la récente visite du Conseil de sécurité dans le pays dans sa recherche permanente de la paix dans la région. Je précise d'ailleurs que cette visite concorde parfaitement avec les souhaits de ma délégation. Dans le principe, il ne fait aucun doute

qu'un tel événement offre aux membres du Conseil une occasion unique de comprendre en profondeur les données et les acteurs du problème, ce qui contribue à l'élaboration des meilleures stratégies de règlement des conflits.

Au plan intérieur, c'est un grand soulagement d'apprendre que le Gouvernement de transition annoncé par le Président Joseph Kabila le 30 juin 2003 est finalement devenu une réalité avec la prestation de serment des vice-présidents. Le nouveau Gouvernement constitue une base solide à l'unification du pays et au rassemblement de toutes les parties et factions aux fins de la paix.

En outre, l'Indonésie veut espérer que l'accord sur la répartition des postes de commandement militaires a levé le dernier obstacle sur le chemin du Gouvernement de transition. À cet égard, ma délégation tient à souligner la participation du contingent indonésien au processus de paix, laquelle non seulement prouve l'attachement de mon Gouvernement à la paix dans le pays, mais symbolise également la foi indéfectible de l'Indonésie dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et son attachement constitutionnel à la paix internationale.

J'en viens maintenant à la question de la violence et des violations des droits de l'homme. La situation dans l'est de la République démocratique du Congo – où tant la violence que les allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont désormais courantes – inquiète profondément la communauté internationale depuis plusieurs années. Les conditions qui prévalent dans la région – règne de la violence et de l'impunité; sécurité minimale des biens et des personnes – ne peuvent aller de pair avec celles qui sont nécessaires au développement.

J'en reviens donc aux structures politiques actuellement mises sur pied dans le pays. Le Gouvernement de transition détient la clé de la résolution du conflit; il a les moyens de réconcilier le pays divisé et de ramener la paix. Maintenant que les postes ont été équitablement répartis entre les parties concernées au sein de l'administration transitoire, il peut y avoir une participation représentative de toutes les composantes de la nation au processus politique, ce qui conduira à des élections libres et équitables. La notion de dialogue intercongolais a toujours tenu une grande place dans la quête de la paix en République

démocratique du Congo, et le Gouvernement de transition, qui est lui-même l'expression politique de la nation tout entière, est véritablement bien placé pour mettre sur pied une tribune appropriée à un tel dialogue.

Parallèlement, compte tenu des questions soulevées durant le conflit, nous partageons l'opinion selon laquelle le Conseil de sécurité devrait créer sans plus tarder un Observatoire national des droits de l'homme ainsi qu'une Commission nationale vérité et réconciliation. Outre la recherche de la justice, les activités de ces organes sont tout aussi vitales pour régler la désagréable question de l'impunité. De toute évidence, si les actes de violence et les violations des droits de l'homme et du droit international ne cessent de se poursuivre, cela tient en partie au fait qu'il n'y a absolument rien qui dissuade les parties armées de commettre ces exactions. Il y a là un vide juridique, philosophique et pratique qui ne saurait exister plus longtemps. Il est primordial que quiconque s'apprête à bafouer les droits de l'homme sache que ses crimes seront gravement punis.

Je ne saurais terminer sans rendre hommage à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), en tant qu'institution, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui permettent son bon fonctionnement. Malgré toutes les difficultés rencontrées, la MONUC a largement concouru aux progrès jusqu'à présent enregistrés par l'ONU dans la recherche de la paix en République démocratique du Congo. La Mission est la preuve que l'Organisation des Nations Unies est à même de contribuer à la paix internationale, et la communauté internationale devrait soigneusement préserver ce potentiel et cet outil.

Ma délégation se félicite des dispositions de la résolution 57/337 de l'Assemblée générale sur la prévention des conflits armés, laquelle reconnaît le rôle important que l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer dans la prévention des conflits armés en encourageant le règlement des conflits et des différends. En outre, elle encourage le renforcement continu du processus de règlement pacifique des différends et les efforts visant à accroître son efficacité.

Si l'appui de la communauté internationale est vital dans la situation qui prévaut en République démocratique du Congo, il est encore plus important que les Congolais soient résolus à surmonter les

obstacles à la paix qui maintiennent leur pays dans la tourmente depuis tant d'années et qui les empêchent d'exploiter les immenses ressources que recèle leur pays au profit de leur développement. Le défi auquel ils sont confrontés consiste à montrer qu'ils aspirent véritablement à la paix dans leur pays, car on ne peut entreprendre l'édification du développement que sur les fondations de la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Philippines. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, et nous rendons hommage à la délégation de la Fédération de Russie qui a présidé avec brio les activités du Conseil le mois dernier.

Monsieur le Président, nous vous remercions également d'avoir convoqué cette importante séance, à l'heure où des événements très importants ont lieu en République démocratique du Congo, où le conflit qui sévit a déjà fait 3 millions de morts. Nous prenons note avec grand intérêt des exposés du Secrétaire général adjoint M. Jean-Marie Guéhenno, du Représentant spécial, M. Amos Namanga Ngongi, et du Haut représentant de l'Union européenne, M. Javier Solana. Nous nous félicitons de la nomination de l'Ambassadeur William Swing en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo.

Nous associons notre voix à celle de la communauté internationale en saluant la prestation de serment, hier, des quatre vice-présidents du Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo. En effet, il s'agit d'un grand pas en avant sur la voie de l'unification de la République démocratique du Congo en cette heure décisive. Nous souhaitons plein succès à toutes les parties congolaises dans leurs efforts pour réaliser une véritable réconciliation nationale. Nous les encourageons à respecter le délai de 22 mois dont dispose le Gouvernement de transition pour commencer la formation d'un Gouvernement élu. Nous partageons le but du peuple congolais d'organiser des élections démocratiques viables et équitables.

Ma délégation estime que la formation d'un gouvernement de transition est une réponse rapide à

l'appel de la récente mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, dirigée par la France, de mettre en oeuvre sans tarder l'Accord global et inclusif pour l'établissement d'un gouvernement de transition. En fait, les missions du Conseil de sécurité dans les zones de conflit, en ce qu'elles engagent un dialogue avec les parties impliquées dans les conflits, apportent une contribution importante et significative au règlement de ces conflits.

Toutefois la formation d'un gouvernement de transition n'est qu'un premier pas. La sécurité en Ituri demeure fragile. Nous rendons hommage à la France et aux autres pays qui composent la Force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia d'avoir assuré immédiatement la sécurité dans cette zone. Il est donc de la plus haute importance de veiller à ce qu'aucun vide de sécurité ne s'installe au moment où la Force terminera son mandat le 1er septembre. À cet égard, la proposition du Secrétaire général de renforcer la MONUC mérite d'être appuyée. Nous notons les progrès importants enregistrés dans les négociations sur le projet de résolution à ce propos. Ma délégation attend avec intérêt l'adoption rapide de cette résolution, en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Nous sommes pleinement conscients que le conflit en République démocratique du Congo est complexe et difficile, toutefois il n'est pas insurmontable. Nous convenons avec les conclusions de la récente mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale que l'heure de la guerre est passée et que le moment est venu de mettre en oeuvre les accords politiques conclus par les parties. L'heure est venue de traduire dans la réalité les engagements pris dans les accords de paix. Renforcer la MONUC n'est qu'une des mesures pour mettre fin aux combats et à la violence dans les zones instables. Ma délégation appuie les initiatives, maintes fois proposées mais qui restent encore à mettre en oeuvre, visant à créer un processus de paix à long terme en République démocratique du Congo.

Tout d'abord, une conférence internationale avec la participation des pays de la région des Grands Lacs devrait être convoquée. Ma délégation se félicite du travail préparatoire effectué dans ce contexte. Il s'agirait là d'un pas dans la bonne direction qui devrait être suivi avec ardeur. Ensuite, un accord de bon voisinage doit être élaboré.

Ma délégation prend note également des exposés présentés la semaine dernière par le Secrétaire général adjoint Guéhenno et le Haut Commissaire adjoint aux droits de l'homme, M. Bertrand Ramcharan, concernant les enquêtes entreprises sur certains événements précis impliquant des violations flagrantes des droits de l'homme. Il faut tout mettre en oeuvre pour que les auteurs de ces actes soient traduits en justice.

Enfin, des mesures plus concrètes devraient être adoptées pour mettre fin au pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. À cet égard, nous attendons avec intérêt la réponse du Conseil aux recommandations du rapport Kassem.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamanzi (Rwanda) : À l'instar des intervenants qui m'ont précédé, je voudrais saluer la présence, ce matin, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui est un signe de la détermination de l'ONU à aider le conflit dans la région des Grands Lacs à parvenir à un règlement pacifique.

Je voudrais aussi remercier M. Guéhenno et M. Ngongi pour leurs interventions concernant les faits survenus récemment en République démocratique du Congo, qui, à mon avis, ont été évalués positivement.

Qu'il me soit aussi permis de remercier M. Solana dont l'initiative d'aller constater sur place l'ampleur de la crise dans l'Afrique des Grands Lacs témoigne d'une nouvelle volonté, manifestée par la communauté internationale et par l'Union européenne, en particulier, d'aider cette région à enfin surmonter ses crises, avec leur cortège de misère incalculable.

Nous vous savons gré au Président du Conseil d'avoir organisé cette séance publique consacrée à la situation en République démocratique du Congo. Elle se tient à un moment opportun, au lendemain de la mise en place du Gouvernement issu des Accords de Lusaka et du dialogue intercongolais. C'est également un moment qui nous permet de réfléchir sur l'avenir de la République démocratique du Congo ainsi que de la région des Grands Lacs en général.

Le Gouvernement rwandais se félicite de la mise en place d'un gouvernement inclusif en République

Démocratique du Congo, qui est devenu une réalité avec la rentrée à Kinshasa des principaux chefs des mouvements rebelles, du Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et du Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma), ainsi qu'avec la prestation de serment des quatre vice-présidents de la République, nommés dans le cadre de la mise en place du Gouvernement de transition.

Pendant toute la période qui a marqué la crise congolaise, le Gouvernement rwandais a toujours attiré l'attention du Conseil et de la communauté internationale sur la nécessité de mettre en place un gouvernement inclusif suffisamment fort pour rétablir l'autorité sur son territoire et suffisamment responsable pour faire respecter la sécurité des États voisins. Cette préoccupation a encore été soulignée par le Président Paul Kagamé, lors de sa rencontre avec la mission du Conseil de sécurité, à Kigali, le mois dernier.

La mise en place du Gouvernement de transition n'étant pas une fin en soi, mon gouvernement voudrait ainsi souhaiter que ce gouvernement de transition marque le début d'un engagement ferme en faveur d'une véritable paix et d'une stabilité à l'intérieur de la République démocratique du Congo ainsi que dans la région, et qu'il constitue un moyen légitime de parvenir à rassembler les Congolais de tous bords autour d'un idéal commun d'unité, de justice, d'égalité devant la loi, dans un pays où les exclusions, quelles que soient leur forme, seraient bannies afin de rebâtir un État et une République démocratique du Congo prospères.

Mon gouvernement voudrait également souhaiter que le Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo prenne ses responsabilités par rapport aux différents groupes armés opérant sur son territoire, en favorisant une mise en application effective du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion, réinstallation ou rapatriement (DDRRR) dans le respect des accords antérieurement signés à Lusaka et à Pretoria.

Mon gouvernement s'engage à collaborer avec le Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo, afin de trouver des réponses aux questions de sécurité, de souveraineté et de paix dans la région, et cela, dans l'intérêt de nos pays et peuples respectifs.

Enfin, mon gouvernement réaffirme sa pleine coopération avec la MONUC dont il souhaite le renforcement à la mesure de son importante tâche.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Népal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et pour la manière remarquable dont vous dirigez les travaux du Conseil.

Je me félicite que vous ayez, Monsieur le Président, convoqué ce débat opportun sur la situation en République démocratique du Congo. Je remercie également l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngongi, de sa contribution au processus de paix en République démocratique du Congo. Je me félicite de la nomination de M. William Swing en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, et je lui souhaite plein succès dans son travail.

Par ailleurs, j'adresse mes remerciements à M. Javier Solana, qui nous a présenté les actions engagées par l'Union européenne pour parvenir à la paix et à la sécurité en République démocratique du Congo. Je remercie également M. Guéhenno de son exposé de ce matin.

Dotée d'immenses richesses naturelles et d'une grande diversité ethnique, la République démocratique du Congo est depuis longtemps le foyer de conflits en Afrique. Les pays voisins se sont trouvés des intérêts communs et s'immiscent fréquemment dans les affaires intérieures de ce pays. Des groupes rivaux se battent les uns contre les autres ainsi que contre les forces gouvernementales. La région multiethnique de l'Ituri, située dans l'est, est ces derniers temps le théâtre des pires violences qui soient.

Le bilan de cette violence est extrêmement lourd. Rien que depuis 1999, plus de 60 000 personnes ont perdu la vie, 100 000 ont fui le pays et près de 600 000 ont été déplacées. Des biens personnels ainsi que des villes et des villages ont été détruits. Il apparaît très clairement que la République démocratique du Congo traverse une crise particulièrement grave sur le plan humanitaire et de la sécurité.

Le Népal se félicite de la mise en place d'une nouvelle administration transitoire en République démocratique du Congo et considère que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) devrait aider la nouvelle administration à restaurer la paix et la sécurité à Kinshasa et ailleurs, afin de permettre la mise en marche d'un processus politique démocratique.

De plus, nous saluons le rôle joué par la Force multinationale intérimaire d'urgence, dirigée par la France, s'agissant de contenir la violence dans la région de Bunia. L'arrivée progressive du contingent bangladais à Bunia permettra de progresser à grands pas sur le chemin de la paix et de la stabilité dans la région de l'Ituri.

Le Népal se sent particulièrement solidaire du peuple congolais et lui promet sa pleine coopération pour l'aider à réaliser la paix et la stabilité. Dans le cadre de cet engagement, le Népal a déjà déployé 19 observateurs militaires et agents des quartiers généraux, de même qu'il s'est engagé à fournir un corps du génie, qui attend d'être déployé sur Bunia le 1er septembre 2003.

La communauté internationale devrait, selon nous, redoubler d'efforts pour rétablir une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo. Le rôle des pays africains pour renforcer ce processus sera absolument crucial. À cet égard, les nations africaines auront également un rôle important à jouer en jetant des passerelles entre les parties au conflit. Ce sera essentiel à cet égard.

Dans le même temps, il importe que le Conseil de sécurité prenne rapidement la décision audacieuse d'accroître nettement les effectifs de la MONUC et de modifier son mandat. Seule une présence crédible de la MONUC permettra d'instaurer la confiance en République démocratique du Congo, laquelle est essentielle si l'on veut faire cesser les hostilités dans la région de l'Ituri et ailleurs, asseoir le Gouvernement de transition sur une base solide à Kinshasa et mettre en

oeuvre un programme efficace de désarmement, démobilisation et réinsertion. En outre, il faudrait que le Conseil impose et applique un embargo sur les armes en République démocratique du Congo.

Pour accomplir ces tâches difficiles, l'effectif de 8 700 soldats actuellement autorisé par le Conseil est très largement insuffisant. Aussi le Népal prie-t-il instamment le Conseil de sécurité de suivre les recommandations du Secrétaire général concernant les effectifs militaires à déployer en République démocratique du Congo. Nous soulignons également qu'il est essentiel de répondre en priorité aux besoins humanitaires du peuple congolais.

Le peuple de la République démocratique du Congo mérite la paix et la prospérité. S'il doit lui-même y oeuvrer en s'investissant davantage, il appartient également à la communauté internationale de lui apporter une aide directe. Encourager la paix et la prospérité en République démocratique du Congo est une obligation morale, qui sert tout autant l'intérêt de la communauté mondiale. Une République démocratique du Congo pacifique et prospère contribuera au bien-être de l'Afrique et du reste du monde.

Le Népal est disposé à aider au mieux de ses moyens le peuple de la République démocratique du Congo, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, en fournissant des troupes et autres ressources.

Si l'Organisation des Nations Unies le désire, nous sommes prêts à fournir un bataillon d'infanterie, qu'une équipe d'évaluation de l'Union européenne en visite à Katmandou a récemment jugée parfaitement capable d'intervenir dans la situation actuelle de la République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en espagnol*): Ainsi s'achève cette séance, qui s'est avérée, à mon avis, extrêmement intéressante. J'adresse mes remerciements à M. Guéhenno, M. Solana et M. Ngongi.

La séance est levée à 14 h 10.